

RAPPORT

RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE AGMF Prévoyance 2016

Sommaire

Synthèse du rapport	4
A. Activités et résultats	5
A.1 Activité	5
A.2 Résultats de souscription	9
A.3 Résultats des investissements	9
A.4 Résultats des autres activités	10
A.5 Autres informations	11
B. Système de gouvernance	12
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	12
B.1.1 Organisation générale	12
B.1.2 Instances politiques	12
B.1.3 Instances opérationnelles	16
B.1.4 Fonctions clés	16
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité	17
B.2.1 Description des prérequis pour la nomination des personnes concernées par la politique d'honorabilité et de compétences : critères d'aptitude envisagés dans le cadre du projet de politique d'honorabilité et de compétences	18
B.2.2 Description des modalités de suivi de la compétence et de l'honorabilité des personnes relevant du périmètre de la politique d'honorabilité et de compétences.....	20
B.2.3 Description des modalités de remplacement en cas de défaillance d'une des personnes concernées par la politique d'honorabilité et de compétences	22
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	23
B.3.1 Le système de gestion des risques	23
B.3.2 L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou « ORSA »)	24
B.4 Système de Contrôle Interne	25
B.4.1 Système de Contrôle Interne.....	25
B.4.2 Système de contrôle interne.....	26
B.5 Fonction clé Audit interne	28
B.6 Fonction clé Actuariat	29
B.7 Sous-Traitance	29
B.8 Sous-Traitance	30
C. Profil de risques	31
C.1 Risque de souscription	31
C.1.1 Nature du risque.....	31
C.1.2 Evaluation du risque	33
C.1.3 Plan de maîtrise et de suivi	33
C.1.4 Tests de sensibilité avec vision prospective	34
C.2 Risque de marché	35
C.2.1 Nature du risque.....	35
C.2.2 Evaluation du risque	35
C.2.3 Plan de maîtrise et de suivi	35
C.2.4 Tests de sensibilité avec vision prospective	37
C.3 Risque de crédit	37

C.3.1	Nature du risque.....	37
C.3.3	Plan de maîtrise et de suivi	37
C.4	Risque de liquidité	38
C.3.1	Nature du risque.....	38
C.3.2	Evaluation du risque	38
C.3.3	Plan de maîtrise et de suivi	38
C.2.4	Tests de sensibilité avec vision prospective	38
C.5	Risque opérationnel.....	39
C.5.1	Nature du risque.....	39
C.5.2	Evaluation du risque	39
C.5.3	Plan de maîtrise et de suivi	40
C.6	Autres risques importants.....	41
C.7	Autres informations.....	41
D.	Valorisation à des fins de solvabilité.....	41
D.1	Évaluation des actifs.....	41
D.1.1	Placements financiers	41
D.1.2	Méthodologie et hypothèses de projections.....	42
D.2	Provisions techniques.....	42
D.3	Autres passifs.....	43
D.4	Méthodes de valorisation alternatives	44
E.	Gestion du capital.....	45
E.1	Fonds propres	45
E.1.1	Fonds propres actuels.....	45
E.1.2	Plans d'actions	45
E.1.3	Projections des fonds propres.....	45
E.2	Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR)	45
E.3	Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	46
E.4	Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	46
E.5	Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	46
E.6	Autres informations	46
F.	Annexes – QRT et Liste Actifs.....	47

Synthèse du rapport

Activités

L'année 2016 est marquée par une évolution importante des produits AGMF Prévoyance et des couvertures Santé, Prévoyance, Couverture de prêts, Dépendance, Prévoyance Hospitalière et Pactes d'associés. AGMF Prévoyance est engagé dans un plan stratégique 2016-2018. Ce nouveau plan stratégique, qui prend la suite du plan 2013-2015, a été validé par le Conseil d'Administration d'AGMF Prévoyance qui s'est réuni le 7 février 2016.

Le plan stratégique portant sur la période 2016 – 2018 place tous les acteurs d'AGMF Prévoyance sous le signe du développement au service des adhérents :

- Accompagnement dans les évolutions profondes des métiers médicaux et paramédicaux
- Satisfaction client
- Positionnement mutualiste
- Démarche digitale et innovation
- Identité de la marque du Groupe
- Efficacité du service aux adhérents

Gouvernance

La réglementation Solvabilité II, désormais en vigueur demandait une adaptation forte en terme de Gouvernance d'entreprise. Ces évolutions ont été anticipées et les efforts de formalisation des politiques écrites et d'organisation des fonctions clés ont été fournis afin d'adapter cette organisation au modèle de AGMF Prévoyance.

Profil de Risque

Les principaux risques de AGMF Prévoyance sont les risques de marché, les risques de souscription Santé (Vie et Non-Vie), les risques catastrophes en Santé, les risques opérationnels, et des risques résiduels de souscription Vie et de défaut.

L'ensemble des risques fait l'objet d'une attention particulière par les instances dirigeantes impliquées dans chaque étape du processus ORSA, mais aussi dans la gestion courante de l'entreprise et la participation aux différents outils de surveillance des risques mis en place lors de l'organisation de la Gouvernance.

Valorisation du bilan

La structure du bilan de AGMF Prévoyance est étudiée sous son aspect économique pour l'actif dans le cadre de marchés réglementés et le passif via des mécanismes de transactions de cession du passif avec des tiers informés. Le total bilan s'élève à 626,2 M€ avec un niveau de Provisions Techniques (brutes) à 248,1 M€.

Fonds Propres

Les besoins en capitaux issus des calculs sous la réglementation Solvabilité II font ressortir des fonds propres éligibles (Niveau 1) à 404,3 M€ pour un capital requis de 132,5 M€, soit un ratio de couverture de 305% au 31/12/2016. Le niveau de fonds propres est en légère hausse en comparaison de l'année 2015 avec une hausse des fonds propres SII de 6%.

A. Activités et résultats

A.1 Activité

Résumé de l'activité :

L'Association Générale des Médecins de France Prévoyance (AGMF Prévoyance) est une Union de Mutuelles régie par le livre II du Code de la mutualité, dont le siège est situé 34, boulevard de Courcelles, dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 775 666 340.

AGMF Prévoyance est régie par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et à venir, notamment par le Code de la mutualité, le Code des assurances, ainsi que par ses statuts.

Les Commissaires aux Comptes titulaires de l'Union sont le cabinet Mazars et le cabinet Prismaudit International. Les Commissaires aux Comptes suppléants sont Monsieur BARBET-MASSIN et Monsieur BREGAINT.

AGMF Prévoyance détient des participations dans les sociétés suivantes soumises aux dispositions du Livre II du code de commerce :

- 32 552 actions dans le capital de GPM Assurances SA, soit 89,35% du capital social,
- 44 000 actions dans le capital de Panacea Assurances soit 88 % du capital social,
- 59 081 actions dans le capital de la société VIAMEDIS soit 11,63%,
- 86 parts dans le capital du GIE GPS soit 86% du capital social,
- 5 885 parts dans le capital de la Sarl Les Éditions Tout Prévoir soit 100% du capital social,
- 500 parts dans le capital de la SARL SCAMP soit 100% du capital social,
- 19 278 actions dans le capital de GPM Courtage soit 99,94%,
- 4 300 actions dans le capital d'ESTIENNE INVEST soit 100%,
- 37 000 actions dans le capital de SAS VILLA M GPM, soit 100 % du capital social.

AGMF Prévoyance propose aux membres participants de ses groupements adhérents des solutions en complémentaire santé et en prévoyance individuelle ou collective : complémentaires santé, garanties arrêt de travail, invalidité, couverture de prêt et protection décès

Organisme à but non lucratif, ses excédents ne sont pas distribués, mais utilisés à préserver et promouvoir les intérêts des seuls adhérents.

Historique et contexte :

L'Association Générale des Médecins de France (AGMF), est née en 1858 par décret impérial, sous l'impulsion de trois médecins.

Couvrant rapidement la France entière, l'AGMF a été le premier organisme représentatif des médecins auprès des pouvoirs publics, traitant à la fois de défense et d'indépendance professionnelles, de discipline et d'éthique, d'assistance et de protection libre. Par son rôle et l'étendue de ses missions, elle a ainsi précédé des organismes majeurs tels que les syndicats, le Conseil de l'Ordre et les caisses de retraite.

L'AGMF a développé au cours de son histoire de nombreuses innovations, en particulier dans le domaine de la prévoyance, de l'entraide et de l'assistance. Ses initiatives lui ont souvent fait jouer un rôle précurseur, en particulier auprès des professionnels de santé.

Aujourd'hui l'AGMF poursuit le même idéal auprès de l'ensemble des professionnels de santé : étudiants, actifs ou retraités ; libéraux, hospitaliers ou salariés.

Son esprit d'ouverture l'a encouragé à élargir son action aux professionnels non médecins : pharmaciens, dentistes, vétérinaires, sages-femmes, infirmiers et infirmières, et kinésithérapeutes.

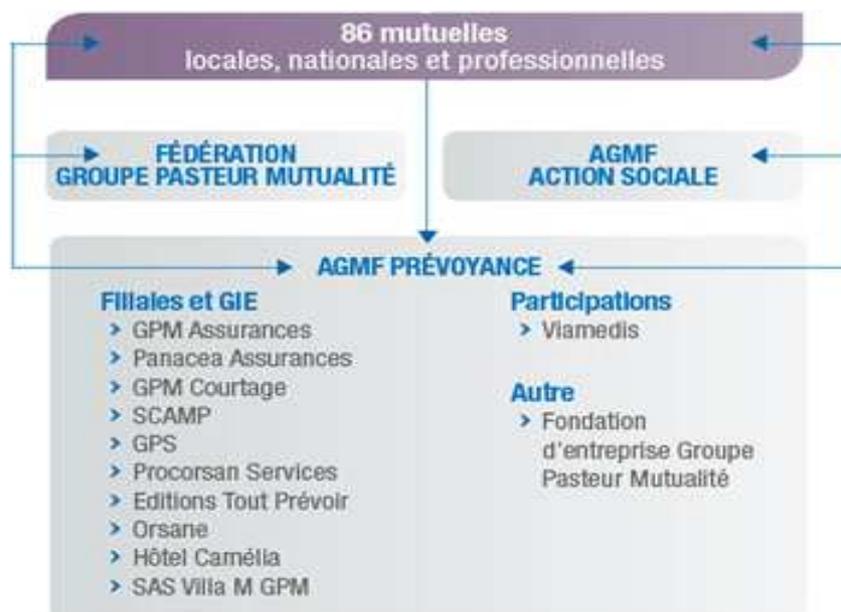
Organisation du Groupe :

AGMF Prévoyance est actionnaire majoritaire des filiales d'assurances suivantes :

- GPM Assurances SA, société anonyme d'assurance, est spécialisée dans l'épargne et l'assurance-vie, et offre également, ponctuellement, des réponses en prévoyance et santé.
- Panacea Assurances, société anonyme d'assurance, intervient en IARD et propose des solutions de Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et de Protection Juridique (PJ).

AGMF Prévoyance adhère au Groupement de Personnels et de Services (GPS) qui est un Groupement d'Intérêts Economiques (GIE) ayant pour objet de réaliser toutes opérations dans le prolongement de l'activité de ses membres. Il s'agit par exemple de la gestion du personnel pour AGMF Prévoyance et ses filiales.

Les filiales du Groupe bénéficient du dispositif de contrôle interne mis en oeuvre par AGMF Prévoyance et des moyens utiles mis à disposition au sein du GIE (GPS).



SYNTHESE DES EVOLUTIONS PRODUITS

A. EVOLUTIONS DES GARANTIES

Les évolutions mises en place sur les offres d'AGMF Prévoyance en 2016 s'inscrivent en cohérence avec notre Plan Stratégique et concourent à l'atteinte de 2 objectifs :

- ⇒ Mettre en avant nos « Spécificités Mutualistes »
- ⇒ Tenir compte des évolutions de Pratiques / Société / Statut

OFFRES PREVOYANCES (CONTRATS « MAINTIEN DE REVENUS » - « PROTECTION DECES »)

- Création d'une indemnité journalière « Aide aux Aidants »
- Création d'une indemnité Journalière « Traitement Oncologique ambulatoire»
- Réduction de franchise en cas d'hospitalisation en ambulatoire.

- Création d'une indemnité journalière versée en cas de congé « paternité ».
- Suppression d'exclusion et territorialité des garanties
- Extension limite d'âge de la garantie décès

OFFRES « COUVERTURE DE PRÊT »

En 2016 nous avons continué à améliorer l'offre avec :

- le prolongement des garanties
- la couverture de l'inactivité professionnelle à 100% en cas d'incapacité de travail.
- une garantie optionnelle Exonération de cotisation permettant à l'assuré d'être exonéré du paiement de ses cotisations en cas d'incapacité temporaire totale ou d'incapacité permanente totale de travail.
- une garantie optionnelle Perte d'Emploi

OFFRES SANTE

Des précisions ont été apportées sur certaines garanties de la nouvelle offre santé Responsable lancée en 2015 :

- Précision sur le forfait « contraception et sevrage tabagique »
- Précision sur la garantie « Maladie grave - coup dur »
- Précision sur les remboursements Optique de la formule « GPM Variance » et « GPM Variance Etudiant »

OFFRES DEPENDANCE

L'offre dépendance a été complétée d'une nouvelle formule dite « standard » proposant une couverture en dépendance partielle et totale.

OFFRES PREVOYANCE HOSPITALIERE

Afin de tenir compte des évolutions de la société, le contrat de prévoyance « CPH » a fait l'objet de 2 modifications :

- Prolongation de l'âge limite de garantie
- Prolongation de la durée d'indemnisation des gardes et astreintes pendant le congé maternité

OFFRES PACTE ASSOCIES

Le contrat « pacte d'associé » a été modifié :

- Intégration d'une option Indemnités Journalières Frais Professionnels avec une couverture mi-temps thérapeutique
- Intégration d'une option « Indemnités Journalières Remplacement »

PLAN STRATÉGIQUE

A. PRESENTATION DU PLAN STRATEGIQUE 2016-2018

AGMF Prévoyance est engagé dans un plan stratégique 2016-2018. Ce nouveau plan stratégique prend la suite du plan 2013-2015.

Ce plan à moyen terme place tous les acteurs d'AGMF Prévoyance sous le signe du développement au service des adhérents. Il s'articule autour de **5 orientations** :

1. Accompagner les adhérents dans les évolutions profondes de leurs métiers

AGMF Prévoyance a la volonté d'élargir ses offres de services liées aux évolutions du monde de la santé. Ayant déjà opéré la prise en charge d'objets connectés dans ses contrats santé et ses applications de comptabilité digitale (GPM E-Compta) ou de e-santé (GPM E-Santé), d'autres programmes innovants seront lancés en matière de prévention, de gestion de cabinet ou de conseil à la création de maison de santé.

2. Mettre la satisfaction clients au premier plan

AGMF Prévoyance va mettre en place une charte d'engagements qui permettra d'optimiser sa qualité de services en matière d'accueil, de gestion et de réponses aux réclamations. Cette charte impliquera des synergies et une transversalité plus grandes entre les différentes Directions, et en particulier entre les services de gestion et de comptabilité, les systèmes d'information et le réseau commercial. Elle encouragera également à accélérer les projets digitaux et à généraliser les modules de souscription.

3. Traduire dans ses offres son positionnement mutualiste et affinitaire

AGMF Prévoyance offrira de nouvelles garanties à ses adhérents en matière d'hospitalisation ambulatoire ou de congés paternité. Dans le même sens, des continuités de couverture seront proposées entre l'exercice libéral et l'exercice salarié.

4. Etendre sa démarche digitale et de co-innovation

AGMF Prévoyance souhaite amplifier sa démarche de co-construction. Cette démarche, qui impliquera des administrateurs, des adhérents, des partenaires et des collaborateurs d'AGMF Prévoyance, permettra ainsi de confronter systématiquement les besoins et les usages des utilisateurs. La refonte future de ses services web (site Internet, site Intranet, store de services et espace adhérents) répondra à cette logique d'échanges et d'expérimentation partagée. De même, des ateliers de créativité et de brainstorming seront organisés afin de rester mobile et d'ajuster l'écosystème d'AGMF Prévoyance.

5. Créer du désir autour de la marque du Groupe

AGMF Prévoyance, présent sur les salons, les ondes, les écrans, les réseaux sociaux et dans la presse spécialisée, à la volonté d'être en phase avec les nouveaux usages numériques et explorera demain de nouvelles formes de publicités. Plus mobile et plus connecté, AGMF Prévoyance développera en direction des professionnels de santé une stratégie de contenus diversifiés à la fois informatifs, éducatifs et divertissants.

points fin 2015 a finalement clôturé l'année à 4 862 points soit une variation de +4,85%. Même tendance pour les indices européens. AGMF a vérifié la constitution de dépréciations durables (art. R332-20) et a constaté un niveau de dépréciation de 1 349 k€ contre 1 043 k€ au 31/12/2015.

En revanche, les marchés émergents ont connu de réelles tensions et des fuites de capitaux massives. AGMF a été peu impacté dans la mesure où elle est très peu exposée sur cette zone.

La gestion obligataire ainsi que la gestion actions est concentrée sur la zone OCDE. Le reste est investi principalement en OPCVM.

Dans le cadre du projet Villa M, AGMF Prévoyance a procédé à un transfert d'actifs (24 au 30 Boulevard Pasteur) vers une société immobilière dédiée, dégageant ainsi une plus-value importante portée au résultat financier et intégralement retraitée dans ses comptes combinés.

A.4 Résultats des autres activités

Le résultat des autres activités est présenté dans la synthèse du compte non-technique présenté ci-dessous :

AGMF PREVOYANCE				
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2016				
<i>Montants exprimés en euros</i>				
<i>F - COMPTE NON TECHNIQUE</i>			31/12/2016	31/12/2015
4.	Produits des placements alloués du compte technique Vie		22 972 432	10 130 386
5.	Charges des placements			
	5a.	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		
	5b.	Autres charges de placements		
	5c.	Pertes provenant de la réalisation des placements		
6.	Produits des placements transférés au compte technique Non-Vie		(7 345 688)	(2 946 321)
7.	Autres produits non techniques		200 075	390 685
8.	Autres charges non techniques			
	8a.	Charges à caractère social		
	8b.	Autres charges non techniques	(21)	(308 752)
9.	Résultat exceptionnel			
	9a.	Produits exceptionnels	55 684	151 759
	9b.	Charges exceptionnelles	(5 180)	(60 661)
			15 877 302	7 357 096

			<i>Montants exprimés en euros</i>	
			31/12/2016	31/12/2015
RESULTAT DE L'EXERCICE			6 834 419	2 026 361

Le résultat de l'exercice 2016 se solde par un résultat net de plus de 6,8 M€ (plus de 2 M€ en 2015), soit une augmentation de près de 237 %.

A.5 Autres informations

AGMF a maintenu sa dépréciation sur titres de participation sur la société PANACEA à hauteur de 21,4 M€ . La dépréciation de la participation dans Caducée Patrimoine a aussi été maintenue à hauteur de 1,2 M€.

Il a été comptabilisé sur l'exercice une participation aux bénéfices sur les contrats d'assurances Vie (individuels et collectifs), suite à la décision de gestion du conseil d'administration du 15 septembre 2012 (environ égale à 90% du résultat technique Vie/ 85% du résultat financier) pour 4,2 M€.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Organisation générale

L'Association Générale des Médecins de France Prévoyance (AGMF Prévoyance) est une Union de Mutuelles à Conseil d'administration régie par le Livre II du Code de la mutualité. L'Union est immatriculée sous le N° SIREN 775 666 340.

Le fonctionnement des instances d'AGMF Prévoyance est régi par les articles L.114-1 et suivants du Code de la mutualité et par les Statuts de l'Union

B.1.2 Instances politiques

B.1.2.1 L'Assemblée Générale

Composition :

L'Assemblée Générale est composée des délégués des groupements mutualistes adhérents. Les délégués sont élus ou désignés par le groupement mutualiste qu'ils représentent dans les conditions fixées par les statuts de ces groupements.

Chaque délégué ne dispose que d'une seule voix.

- **Attributions :**

L'Assemblée Générale est compétente sur toutes les matières que la loi lui attribue (conf. article L114-9 du code de la mutualité) dont notamment :

Elle est seule compétente pour statuer sur :

- 1°) la modification des statuts ;
- 2°) les activités exercées ;
- 3°) la nature des prestations offertes ;
- 4°) la désignation des Commissaires aux comptes ;
- 5°) Le rapport de gestion et les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration et les documents, états et tableaux qui s'y rattachent ;
- 6°) Les comptes combinés ou consolidés de l'exercice ainsi que sur le rapport de gestion du groupe auquel elle appartient, dès lors qu'elle en aurait l'obligation réglementaire ;
- 7°) le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, mentionné à l'article L. 114-34 du Code de la mutualité.

En outre, conformément à l'article L 114-9 du code de la mutualité, l'Assemblée Générale procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration et, le cas échéant, à leur révocation.

B.1.2.2 Le Conseil d'Administration :

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de 45 membres. Chaque administrateur est le représentant de l'ensemble des groupements adhérents à l'Union AGMF Prévoyance et se comporte tel dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil d'administration dispose, pour l'administration et la gestion de l'Union, de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par le Code de la mutualité et par les statuts de l'Union.

Il veille scrupuleusement à accomplir toutes les missions qui lui sont confiées par les lois et règlements, spécialement par l'article L. 114-17 du Code de la mutualité.

Il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'organisme. Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles.

Il crée, en son sein, toute commission qu'il juge utile. Conformément à l'article 39 des statuts, ces commissions peuvent être chargées d'examiner certains aspects du fonctionnement de l'Union et de faire des propositions au Conseil d'Administration.

Conformément à l'article L 114-18 du code de la mutualité et à l'article 41 des statuts, il procède à l'élection du Président du Conseil d'Administration et des autres membres du Bureau.

Il désigne les membres du comité spécial défini par l'article L.823-19 du Code de commerce (dit « Comité d'Audit»), dont il fixe le nombre et qui comprend des administrateurs n'exerçant pas de fonctions de direction et deux personnes au plus choisies en dehors des administrateurs et qui sont désignées à raison de leurs compétences.

Il approuve annuellement le rapport ORSA, les lignes directrices de la politique de réassurance, de la politique de placements et se prononce sur la qualité des actifs, les opérations sur les instruments financiers à terme et le choix des intermédiaires financiers.

A la clôture de chaque exercice, il arrête également les comptes combinés du Groupe et établit le rapport de gestion du groupe qu'il présente à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'administration approuve annuellement le budget de fonctionnement de l'Union AGMF Prévoyance.

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration arrête les comptes prudentiels.

Le Conseil d'administration approuve également annuellement :

- le rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) visé à l'article R 355-1 du code des assurances,
- un rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRL – ORSA),
- le rapport régulier au contrôleur (RSR) visé à l'article R 355-1 du code des assurances,
- le rapport sur le contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme (cf. article A 310-9 du code des assurances),
- le rapport décrivant les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière et comptable nécessaire à l'établissement des comptes annuels (cf. article R 341-9 alinéa 3 du code des assurances) ;
- les politiques écrites visées par l'article 41 de la Directive Solvabilité 2.

Il veille à la mise en œuvre effective du dispositif de contrôle interne et de la politique de management des risques.

Plus généralement, le Conseil d'administration veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux unions de mutuelles relevant du Livre 2 du code de la mutualité.

Le Conseil d'Administration nomme, sur proposition du Président du Conseil d'Administration, le Dirigeant Opérationnel (cf. article L 221-14 du code de la mutualité).

Conformément à l'article L 211-14 du code de la mutualité, le Conseil d'Administration fixe les conditions dans lesquelles il délègue au Dirigeant Opérationnel les pouvoirs nécessaires à la direction effective de l'Union.

Le Conseil d'administration exerce un contrôle permanent de la gestion du Dirigeant Opérationnel. À ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Conformément à l'article L 211-13 du code de la mutualité, le Conseil d'Administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés. Le Conseil d'Administration peut renvoyer cette audition devant un comité spécialisé émanant de ce conseil.

- Le Président du Conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration élit en son sein un Président.

Le Conseil d'Administration d'AGMF Prévoyance est présidé depuis le 18 juin 2014, par le Docteur Michel CAZAUGADE.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale (article L 114-18 du code de la mutualité). Il veille au bon fonctionnement des organes de l'Union et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées.

A l'égard des tiers, l'Union est engagée même par les actes du Président qui ne relèvent pas de l'objet de l'Union, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances (article L 114-18 du code de la mutualité).

Le Président convoque le Conseil d'Administration et en établit l'ordre du jour (article L 114-20 du code de la mutualité). Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration.

B.1.2.3 Le Comité d'Audit et des Risques

Ce Comité intervient sur l'ensemble du périmètre du Groupe, étant précisé qu'aucun membre de ce Comité n'exerce de fonction de direction.

Le Comité d'Audit et des Risques, au 31/12/2016, est présidé par Maitre Jean-Marc ALCARAZ ;

En application de l'article 22-2 du règlement intérieur d'AGMF Prévoyance, le Comité d'Audit et des Risques comprend huit membres choisis parmi les membres du Conseil d'Administration d'AGMF Prévoyance et deux membres choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration en raison de leurs compétences.

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé, sous la responsabilité exclusive du Conseil d'Administration, des missions qui lui sont conférées par les textes en vigueur (articles L 823-19 et suivants du code de commerce) et de toutes autres qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'Administration.

En préparation des Conseils d'administration, le Comité d'Audit et des Risques est notamment chargé d'assurer le

suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes combinés par les Commissaires aux comptes ;
- de la réalisation par le Commissaire aux comptes de sa mission (cf. contrôle légal des comptes annuels et comptes combinés) ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes ;
- des risques.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il émet également une recommandation à cet organe lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé.

Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions (pour ce faire, le Président du Comité d'Audit et des Risques est notamment invité à assister aux réunions du Conseil d'administration). Il prépare les travaux du Conseil dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels ou de l'examen des comptes semestriels. En ce sens, ce comité joue un rôle de « conseil » auprès de l'organe chargé de l'administration.

Les Commissaires aux comptes sont conviées aux réunions du Comité d'audit et des risques ayant trait à l'examen des comptes annuels de l'Union AGMF Prévoyance et du Groupe.

Le Comité d'Audit et des Risques peut entendre les acteurs de l'entreprise qu'il juge utiles dans l'exercice de sa mission. De tels entretiens et/ou réunions permettent aux membres du comité de remplir plus efficacement leur mission.

B.1.2.4 Le Comité Financier

Conformément à l'article 23-4 des statuts, le Comité Financier a pour objectif d'exécuter les lignes directrices de la politique des placements définies par le Conseil d'administration et de suivre cette politique de gestion financière définie par le Conseil d'Administration et construite dans le but de :

- garantir la sécurité et le bon équilibre financier de l'Union en tenant compte des engagements pris envers les adhérents et du niveau de risque général retenu pour l'Union ;
- garantir la bonne application des décisions prises ;
- en effectuer le suivi ;
- prendre toute mesure rectificative ;
- et rapporter aux différentes instances compétentes, notamment au Conseil d'administration.

Le Comité Financier rend notamment compte de ses travaux au Conseil d'administration et au Comité d'Audit et des Risques.

Le Comité Financier, au 31/12/2016, est présidé par le Docteur Jean-Pierre CAVE.

B.1.3 Instances opérationnelles

B.1.3.1 Le Dirigeant Opérationnel

L'Union AGMF Prévoyance dispose d'un Dirigeant Opérationnel (Monsieur Thierry LORENTE) dénommé Directeur Général en interne au Groupe.

Le Dirigeant Opérationnel accomplit les missions qui lui sont confiées par le Conseil d'administration et par le Président dans la limite de l'objet de l'Union.

Le Dirigeant Opérationnel assiste aux réunions du Conseil d'administration et du Bureau, avec voix consultative.

Le Dirigeant Opérationnel agit sous le contrôle et l'autorité du Conseil, à qui il doit rendre compte des actes qu'il a accompli.

Le Président ou les Administrateurs peuvent aussi donner délégation de pouvoir au dirigeant Opérationnel pour signer en leur nom des actes relevant de leur compétence. Ils en informent le Conseil d'administration à sa plus prochaine réunion.

Conformément à l'article 38 des statuts, le Conseil d'administration peut déléguer partie de ses attributions au Dirigeant Opérationnel.

Les attributions conférées par le Conseil d'administration (ou, le cas échéant, le Président du Conseil d'administration) au Dirigeant Opérationnel ne peuvent en aucun cas porter sur des compétences que la loi ou les règlements réservent expressément au Conseil d'administration, au Président du Conseil d'administration ou à l'Assemblée Générale.

Les délégations peuvent à tout moment être révoquées par celui qui les a consenties ou par le Conseil d'administration.

Le Dirigeant Opérationnel rend compte au Conseil d'administration de l'exercice des délégations qui lui ont été confiées par ce dernier.

Les fonctions clés sont placées sous l'autorité du Dirigeant Opérationnel (cf. article L 211-13 du code de la mutualité).

B.1.3.2 Comité Exécutif du Groupe

Le Comité Exécutif, composé des Directeurs et principaux Responsables du Groupe, est en charge du pilotage du Groupe et de la mise en œuvre du plan stratégique.

B.1.4 Fonctions clés

L'ordonnance n°2015-378 portant transposition de la Directive 2009/138/CE Solvabilité II impose aux unions de mutualités (article L. 211-12 du Code de la mutualité applicable au 1^{er} janvier 2016) de mettre en place un système de gouvernance qui garantisse une gestion saine et prudente de l'activité. Pour ce faire, ces organismes ont notamment l'obligation de désigner en leur sein ou le cas échéant au sein de leur groupe une personne responsable pour chacune des fonctions clés suivantes :

- La fonction de gestion des risques ;
- La fonction de vérification de la conformité ;
- La fonction d'audit interne ;
- La fonction actuarielle.

Les personnes assurant ces fonctions doivent par ailleurs répondre aux deux exigences suivantes : ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive depuis au moins dix ans et posséder l'honorabilité, la compétence ainsi que l'expérience nécessaire à leur fonction (cf. article L. 114-21 du Code de la mutualité modifié par l'ordonnance n°2015-78, applicable depuis le 1^{er} janvier 2016).

Ces personnes sont sous l'autorité du Dirigeant Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016.

- **Attributions de la fonction clé de « vérification de la conformité »** (cf. article R 354-4-1 du code des assurances) :

La fonction de vérification de la conformité a notamment pour objet de conseiller le Dirigeant Opérationnel ainsi que le conseil d'administration sur toutes les questions relatives au respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice.

Cette fonction vise également à évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée, ainsi qu'à identifier et évaluer le risque de conformité.

- **Attributions de la fonction clé « Audit interne »** (cf. article R 354-5 du code des assurances) :

La fonction d'audit interne évalue notamment l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance. Cette fonction est exercée d'une manière objective et indépendante des fonctions opérationnelles.

- **Attributions de la fonction clé « Actuariat »** (cf. article R 354-6 du code des assurances) :

La fonction actuarielle a pour objet de coordonner le calcul des provisions techniques prudentielles, de garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, d'apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions, de superviser ce calcul dans les cas mentionnés à l'article R. 351-13 du code des assurances et de comparer les meilleures estimations aux observations empiriques.

Elle fournit un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance. Elle contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital prévu aux sections 1 et 2 du chapitre II du présent titre et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité mentionnée à l'article L. 354-2 du code des assurances.

Elle informe le conseil d'administration et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques prudentielles.

- **Attributions de la fonction clé gestion des risques :**

La fonction clé Gestion des Risque veille au déploiement d'un système de gestion des risques cohérent et efficace répondant aux exigences de la Directive Solvabilité 2 et de ses textes subséquents et anime ledit dispositif.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Le Conseil d'administration, réuni en séance le 17 décembre 2016, a adopté la politique d'honorabilité et de compétences de l'Union AGMF Prévoyance.

B.2.1 Description des prérequis pour la nomination des personnes concernées par la politique d'honorabilité et de compétences : critères d'aptitude envisagés dans le cadre du projet de politique d'honorabilité et de compétences

B.2.1.1 Définition

- L'expertise

Afin de mettre en oeuvre une gestion saine et prudente et assurer ainsi la pérennité et la fiabilité de l'Union pour ses membres, les personnes qui contrôlent, dirigent l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions-clés, doivent présenter des compétences adéquates par rapport aux missions qui sont les leurs.

La compétence implique des qualifications, connaissances et expertise professionnelles, propres à permettre la gestion saine et prudente visée par l'article L.211-12 du code de la mutualité (créé par l'ordonnance 2015-378 du 2 avril 2015 et applicable depuis le 1er janvier 2016).

- **Les connaissances** s'acquièrent par les études supérieures (université et grandes écoles), l'expérience professionnelle (appréciée au regard du parcours professionnel ou électif) ou les formations continues organisées par l'entreprise.

L'expérience professionnelle doit idéalement couvrir une période de 5 ans.

Les connaissances et l'expérience doivent au minimum porter sur le cadre réglementaire qui s'applique à l'Union et sur les pratiques de direction d'une union (stratégie, gestion des risques, management, gouvernance et interprétation d'informations financières notamment) et sur les pratiques d'une union de mutuelles. Selon la fonction, des connaissances et une expérience spécifique sont par ailleurs requises, explicitement stipulées lors du recrutement ou de la nomination.

- **L'agissement professionnel** vise l'attitude d'une personne sur le lieu de travail et/ou au sein des instances auxquelles elle participe et dans ses relations avec les parties prenantes.
- **Les compétences** s'apprécient notamment dans la capacité de la personne à prendre des décisions, à s'exprimer et à communiquer, à appréhender les situations et à arbitrer, dans son pouvoir de persuasion, le cas échéant, son aptitude à animer la collégialité de l'instance dont elle est membre, à prendre conscience de son besoin de formation continue, à rédiger des notes ou contributions pertinentes, à positionner son exercice dans la stratégie et l'intérêt social de l'entreprise, mais aussi dans les connaissances des pratiques métiers.
- L'honorabilité professionnelle

Ce terme vise l'honnêteté et l'intégrité d'une personne. L'article L.114-21 du code de la mutualité (tel que modifié par l'ordonnance 2015-1497 du 18 novembre 2015 et applicable depuis le 1er janvier 2016) énumère les condamnations empêchant une personne de diriger, gérer ou administrer un organisme mutualiste ou d'être titulaire de l'une des fonctions clés.

B.2.1.2 Application aux personnes concernées par la politique d'honorabilité et de compétences

- L'organe d'administration, de gestion ou de contrôle (AMSB)

L'organe d'administration de gestion ou de contrôle de l'entreprise, l'AMSB au sens de la directive Solvabilité 2, est assumé par le Conseil d'administration et le Dirigeant Opérationnel, chacun dans ses attributions légales et statutaires.

Cette organisation vise le développement de l'entreprise dans les limites d'une gestion saine et prudente. A cette

fin, AGMF Prévoyance construit son AMSB autour des principes des « quatre yeux » et du « savoir collectif ».

- Les « quatre yeux » (ou dirigeants effectifs)

L'article 41 de la directive Solvabilité exige « une répartition claire et une séparation appropriée des responsabilités ». Pour AGMF Prévoyance, le principe des « quatre yeux » selon lequel toute décision significative implique au moins deux personnes, mis en œuvre de façon opérationnelle à tous les niveaux de l'entreprise, est incarné au plus haut niveau, dans le respect des dispositions de l'article L.211-12 du code de la mutualité applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, par le Dirigeant Opérationnel d'une part et le Président du Conseil d'administration.

D'autres personnes pourront, le cas échéant, être éventuellement nommées comme dirigeants effectifs par le Conseil d'administration.

- Le savoir collectif

Conformément à l'article R.114-9 du Code de la mutualité issu de l'ordonnance n° 2015-378 du 2 avril 2015 et d'application au 1^{er} janvier 2016, le savoir collectif, la compétence et l'expérience de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle doit au minimum inclure :

- > La connaissance du marché de l'assurance et les marchés financiers ;
- > La stratégie de la Mutuelle et son modèle économique ;
- > Le système de gouvernance ;
- > L'analyse financière et actuarielle ;
- > Le cadre et les exigences législatives et réglementaires.

Pour autant, la profondeur de ce savoir collectif est proportionnée aux missions et responsabilités effectives du Dirigeant Opérationnel d'une part et du Conseil d'administration d'autre part.

- Le Dirigeant Opérationnel

En vertu de l'article 59 des Statuts de l'Union, *le Dirigeant Opérationnel fait connaître à l'Union, avant sa nomination, les activités professionnelles et les mandats électifs qu'il entend conserver. Il est de même tenu, lorsqu'il est en fonction, de faire connaître à l'Union les activités professionnelles nouvelles ou les mandats électifs nouveaux qu'il souhaite exercer.*

Il appartient au Conseil d'Administration de décider si ces activités ou mandats sont ou non compatibles avec les fonctions de dirigeant opérationnel de l'Union.

Le Conseil d'administration veille à la qualité comportementale de représentation du Dirigeant Opérationnel et de prise de parole au nom de l'Union ainsi qu'à son aisance dans l'approche, la négociation et le suivi des partenariats stratégiques.

Lors de la nomination, les compétences techniques individuelles du Dirigeant Opérationnel sont appréciées sur la base des qualifications acquises au cours de la vie professionnelle et d'une évaluation de l'expérience d'au moins cinq ans dans un poste de Direction. L'appréciation repose aussi sur le curriculum vitae, la lettre de motivation et les entretiens.

Par ailleurs, le Conseil d'administration est attentif aux qualités comportementales du Dirigeant Opérationnel : loyauté, adhésion aux valeurs de l'entreprise et capacité à les défendre, respect des personnes et des fonctions, leadership, écoute, aisance relationnelle, courage et force de persuasion.

- Le Conseil d'administration

L'article L.114-21 du Code de la mutualité renforce l'encadrement de la composition des Conseils d'administration des Unions de mutuelles dont les membres *"disposent de l'honorabilité, de la compétence et de l'expérience nécessaires"*.

La compétence des intéressés est appréciée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à partir de leur formation et de leur expérience de façon proportionnée à leurs attributions, notamment celles exercées en tant que Président d'un conseil ou d'un comité. L'autorité tient compte également, dans l'appréciation portée sur chaque personne, de la compétence, de l'expérience et des attributions des autres membres de l'organe auquel elle appartient. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise. Pour les nouveaux membres, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution tient compte des formations dont ils pourront bénéficier tout au long de leur mandat.

Ces dispositions s'imposent à AGMF Prévoyance qui en tiendra compte à l'occasion des renouvellements de son Conseil d'administration.

La compétence du Conseil s'apprécie de façon collégiale. Individuellement, elle est proportionnée aux attributions de chacun, particulièrement s'agissant de la présidence du Conseil.

La compétence d'un membre du Conseil est évaluée au regard des acquis de sa vie professionnelle et/ou de mandats antérieurs, en tenant compte de l'apport des compétences et expériences des autres membres du Conseil et des programmes de formation effectivement suivis.

- Les fonctions clés

De façon générale, les compétences s'évaluent à partir des diplômes obtenus, des formations suivies, de l'expérience acquise, du curriculum vitae ainsi qu'au travers des entretiens précédant la nomination notamment ceux qui se déroulent avec le Dirigeant Opérationnel.

Chacune des fonctions clés (actuariat, gestion des risques, audit interne et conformité) doit répondre d'une expérience et d'une qualification dédiée inhérente à la fonction.

B.2.2 Description des modalités de suivi de la compétence et de l'honorabilité des personnes relevant du périmètre de la politique d'honorabilité et de compétences

Conformément à l'article L. 114-21 du Code de la mutualité (modifié par l'ordonnance n°2015-1497 du 18 novembre 2015 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2016), les personnes qui directement ou indirectement administrent ou dirigent ou sont responsables de fonctions clés au sein d'un organisme mutualiste ne doivent pas avoir fait l'objet, dans les dix ans précédant leur nomination, d'une condamnation définitive pour les motifs précisés aux 1, 2 et 3^o dudit article.

En cas de survenance d'une telle condamnation en cours d'exercice du mandat, la personne concernée devra cesser ses activités dans un délai d'un mois à compter de la date à laquelle la décision de justice est devenue définitive.

B.2.2.1 Le Dirigeant Opérationnel

Afin de contrôler l'honorabilité, la personne concernée remet, au moment de sa nomination, une attestation sur l'honneur ainsi qu'un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois et, pour les ressortissants d'autres pays, un document officiel établissant l'absence de condamnation et, à tout moment en cours de mandat, de signaler tout événement susceptible d'engendrer un risque de non-respect actuel ou futur des dispositions de l'article L 114-21 du code de la mutualité.

Par ailleurs, pour les futures nominations de Dirigeant Opérationnel, le Conseil d'administration peut si nécessaire s'appuyer sur un cabinet extérieur pour procéder à l'évaluation des candidatures, notamment sur le plan des compétences.

Après avis du Président du Conseil d'administration, le Conseil d'administration peut à tout moment se saisir des situations ou des comportements du Dirigeant Opérationnel susceptibles d'engendrer des risques actuels ou futurs de non-respect des dispositions de l'article L 114-21 du code de la mutualité ou de mise en danger d'une gestion saine et prudente et y donner les suites appropriées.

B.2.2.2 Le Conseil d'Administration

Outre le programme de formation à la gestion visé par l'article L.114-25 du Code de la mutualité, une Charte de l'Administrateur approuvée par le Conseil d'administration est en vigueur depuis 2008. Elle détaille les droits et obligations pesant sur chaque administrateur. Elle fait état notamment des obligations pesant sur chaque administrateur en termes de suivi de formations, d'indépendance, de disponibilité, de cumuls de mandats, de respect de la confidentialité, les exigences en termes de compétences et d'indépendance de l'Administrateur.

Chaque année, un programme de formation est dispensé aux administrateurs de façon récurrente. Ce programme intègre notamment des formations dans les domaines suivants :

- Les rôles, responsabilités, droits et devoirs individuels et collégiaux des membres du Conseil d'administration d'une Union de mutuelle.
- Les mécanismes d'assurance, de réassurance, de placements, de gestion actif-passif appliqués aux domaines d'activités de l'Union.
- Le contrôle interne et la gestion des risques.
- Le cadre réglementaire et législatif du monde de l'assurance.
- Des formations ponctuelles liées à l'actualité légale et réglementaire de l'assurance

Un programme spécifique sera en outre proposé aux membres du Comité d'audit et des risques en lien avec leurs attributions.

Lors des futurs renouvellements, les compétences individuelles des membres du Conseil d'administration seront appréciées au regard d'un curriculum vitae fourni par le candidat aux fonctions de membre du Conseil d'administration et de son expérience appréciée au regard de son parcours professionnel ou électif.

Concernant l'honorabilité, chaque candidat aux fonctions de membre du Conseil d'administration est tenu de fournir un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois au moment de sa nomination et, à tout moment en cours de mandat, de signaler tout événement personnel susceptible d'engendrer un risque de non-respect actuel ou futur des dispositions de l'article L.114-21 du Code de la mutualité..

Le Conseil d'administration peut à tout moment se saisir des situations ou des comportements de membres du Conseil d'administration susceptibles d'engendrer des risques de non-respect actuel ou futur des dispositions de l'article L.114-21 du Code de la mutualité.

B.2.2.3 Fonctions clés

Le Dirigeant Opérationnel, lors de la nomination des candidats aux fonctions clés, procède à l'examen des candidatures et s'assure de la fourniture des attestations ou pièces nécessaires à établir l'honorabilité des personnes. Les pièces sollicitées sont un extrait du bulletin n°3 de casier judiciaire de moins de 3 mois et une déclaration sur l'honneur de non condamnation.

Placés sous l'autorité du Dirigeant Opérationnel mentionné à l'article L. 211-14 (créé par l'ordonnance n°2015-378 du 2 avril 2015 et applicable depuis le 1er janvier 2016), ces responsables exercent leurs fonctions dans les conditions définies par l'union.

Les titulaires des fonctions clés sont reçus annuellement par le Dirigeant Opérationnel pour un entretien individuel. Au cours de cette rencontre un point est fait sur les résultats obtenus au cours de l'exercice passé. Il est procédé également à l'examen des compétences à adapter ou à parfaire. Au terme de l'entretien sont évoquées les formations nécessaires au maintien des compétences ou à l'acquisition de compétences nouvelles afin de les inscrire au plan annuel de formation défini par AGMF Prévoyance.

Le Dirigeant Opérationnel peut à tout moment se saisir des situations ou des comportements de titulaires de fonctions clés susceptibles d'engendrer un risque de non-respect actuel ou futur des dispositions de l'article L 114-21 du Code de la mutualité.

En cas de doute sur les compétences et/ou l'honorabilité, après échange avec le Dirigeant Opérationnel, le Président du Conseil d'administration peut recevoir chacun des titulaires des fonctions-clés pour un entretien dont les conclusions sont ensuite débattues avec le Dirigeant opérationnel.

Enfin, les titulaires des fonctions clés sont régulièrement appelés à intervenir devant le Comité d'Audit et des Risques et devant le Conseil d'administration lui-même qui peut ainsi mieux en apprécier l'évolution des compétences.

B.2.3 Description des modalités de remplacement en cas de défaillance d'une des personnes concernées par la politique d'honorabilité et de compétences

B.2.3.1 Le Conseil d'Administration

Le savoir collectif du Conseil d'administration doit pouvoir être démontré tout au long du mandat, y compris en cas de remplacement d'un membre défaillant, pour garantir la continuité d'une gestion saine et prudente de l'entreprise.

A cet effet, le Conseil d'administration est attentif au profil des personnes susceptibles d'être nommés à titre provisoire en cours de mandat.

Par ailleurs, en cas de vacance du poste de Président du Conseil d'administration, conformément à l'article 48 des statuts, les Vice-présidents le suppléent avec les mêmes pouvoirs dans toutes ses fonctions, dans l'ordre de leur élection (Premier Vice-président, autres Vice-présidents).

B.2.3.2 Le Dirigeant Opérationnel

Le Dirigeant Opérationnel recouvre l'ensemble des grandes fonctions de direction de l'Union. En cas de départ du Dirigeant Opérationnel, il appartient au Président du Conseil d'administration de procéder à la nomination ou à la désignation d'un nouveau Dirigeant Opérationnel. Cette appréciation est réalisée, si nécessaire, avec le concours d'une expertise indépendante.

En cas de vacance du poste de Dirigeant Opérationnel, le Conseil d'administration se réunit dans les plus brefs délais afin de pouvoir à son remplacement.

B.2.3.3 Les fonctions clés

D'une manière générale, le Dirigeant opérationnel s'attache à une politique dynamique des ressources humaines qui entend promouvoir la promotion interne et, à ce titre, repère en amont les potentiels à valoriser dans l'intérêt de l'entreprise et qui sont susceptibles de monter en responsabilité.

Notamment à travers une GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) volontariste, cette démarche permet au Dirigeant opérationnel d'anticiper d'éventuelles défections tant des titulaires des fonctions clés, y compris s'agissant des compétences les plus spécifiques, comme l'actuariat ou la gestion des risques, par des plans de formation permettant aux candidats potentiels d'acquérir les diplômes suffisants.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Le système de gestion des risques

Le système de gestion des risques repose sur la gouvernance des risques, sa gestion opérationnelle, et le processus ORSA¹. Les instances dirigeantes, les fonctions clés et les acteurs opérationnels réalisent sa mise en œuvre.

Le Conseil d'administration et le Dirigeant effectif déterminent les orientations relatives à l'activité d'AGMF Prévoyance. A ce titre, ils s'assurent de la mise en œuvre effective des principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque conformément au cadre de l'appétence au risque et aux limites de tolérance au risque définis. Ils sont assistés par le Comité d'audit et des risques dans la réalisation de cette mission.

Le système de gestion des risques est mis en œuvre par la fonction clé Gestion des risques, qui identifie et analyse les risques potentiellement importants, suit les indicateurs de risques définis dans les politiques écrites et s'assure du respect des limites de risques. Elle s'appuie sur les Directions métier et les autres fonctions clés (actuarielle, vérification de la conformité et audit interne) pour mener à bien ses missions.

L'identification et la gestion des risques s'appuie sur une cartographie des risques propre à AGMF Prévoyance comprenant quatre niveaux principaux de risques : les risques financiers (y compris les risques actif-passif), les risques techniques (souscription, provisionnement, liés à la réassurance et réglementaire), les risques opérationnels et les risques stratégiques.

Les méthodes d'évaluation des risques diffèrent selon la nature du risque étudié : elles peuvent être quantitatives (mesure pour un niveau de risque sur un horizon temporel donné au moyen de calculs stochastiques ou par une approche par scénario) ou qualitatives.

La gestion opérationnelle des risques repose sur le respect de politiques écrites concernant les domaines suivants :

- La souscription et le provisionnement
- La gestion actif-passif
- Les investissements
- La gestion du risque de liquidité et de concentration
- La gestion du risque opérationnel

¹ ORSA (own risk and solvency assessment) ou EIRS : évaluation interne des risques et de la solvabilité

- La réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque

Ces politiques définissent les limites de tolérance aux risques fixées par le Conseil d'administration et établissent le lien avec les seuils maximum des indicateurs de suivi opérationnel. Tout dépassement fait l'objet d'une communication au Conseil d'administration qui l'approuve ou demande des actions correctrices.

B.3.2 L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ou « ORSA »)

L'exercice ORSA doit porter au moins sur les éléments suivants :

- le besoin global de solvabilité (ou capital ORSA), compte tenu du profil de risque spécifique d'AGMF Prévoyance, des limites approuvées de tolérance au risque et de sa stratégie commerciale;
- le respect permanent des exigences réglementaires de capital (SCR² et MCR³) et des exigences concernant les provisions techniques (identification des risques liés au calcul de ces provisions) ;
- la mesure dans laquelle le profil de risque de la mutuelle s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis (SCR).

Il vise à s'assurer de la cohérence des montants de provisions techniques et de SCR avec le profil de risque propre d'AGMF Prévoyance, du respect des exigences réglementaires de capitaux. Il a également pour objectif de planifier les besoins futurs en fonds propres.

L'ORSA est réalisé annuellement pour AGMF Prévoyance. Il peut être déclenché indépendamment de cette fréquence annuelle en cas d'évolution notable du profil de risque d'AGMF Prévoyance. L'objectif est alors de fournir au Conseil d'administration des simulations de l'impact d'une décision stratégique ou d'un événement extérieur d'une importance significative sur les risques de l'entreprise. Les éléments déclencheurs de cet ORSA exceptionnel peuvent être par exemple, une modification de la politique financière ou de réassurance, l'achat ou la cession d'une activité importante, le lancement de nouveaux produits impactant significativement AGMF Prévoyance, une chute durable des marchés financiers, une dégradation brutale de la sinistralité, le défaut d'une contrepartie, etc.

Le capital ORSA et sa couverture associés aux tolérances aux risques sont les indicateurs permettant le suivi du profil du risque assurant une solvabilité permanente. Le capital ORSA correspond à un montant de capital qu'AGMF Prévoyance estime nécessaire pour assurer la continuité de son activité tout en tenant compte de ses objectifs stratégiques. Les tolérances aux risques sont les limites maximales par risque qu'AGMF Prévoyance souhaite prendre.

L'approche proposée pour la détermination du capital ORSA au sein d'AGMF Prévoyance est la suivante : le capital ORSA est le montant de fonds propres correspondant à l'exigence de marge calculée sous Solvabilité 2 en intégrant l'évaluation propre de certains risques. Il ne pourra être inférieur à l'exigence de marge réglementaire.

Le processus ORSA est initié par la fonction clé Gestion des risques et comprend : la revue de la cartographie des risques (y compris la documentation associée à l'ORSA et les indicateurs de suivi des risques), la production opérationnelle des données utilisées pour réaliser les analyses qualitative et quantitative, les modélisations associées, et la rédaction du rapport ORSA contenant les recommandations à destination du Dirigeant opérationnel et du Conseil d'administration de sorte qu'elles puissent être prises en compte dans les décisions stratégiques.

Le rapport ORSA est présenté au Comité d'audit et des risques pour analyse puis soumis à l'approbation du Conseil d'administration avant envoi à l'ACPR (autorité de contrôle prudentielle et de résolution).

² SCR (solvency capital requirement) : capital de solvabilité requis

³ MCR (minimum capital requirement) : minimum de capital requis

B.4 Système de Contrôle Interne

B.4.1 Système de Contrôle Interne

Cette fonction clé est directement rattachée au Dirigeant Opérationnel, auprès duquel elle rend compte chaque année de son activité.

Elle est appelée à intervenir autant que de besoin devant le Comité d'Audit et des Risques.

Elle dispose de la faculté de saisir immédiatement et de sa propre initiative, dans le respect des procédures qui sont définies par AGMF Prévoyance, le Conseil d'Administration de tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Une politique de conformité précise les modalités de surveillance de l'environnement juridique, de conseil et d'analyse, mais également de vérification de la conformité de nos activités, de nos communications et de nos opérations. Elle définit la gouvernance et le dispositif encadrant la fonction conformité dans son ensemble et impliquant les divers acteurs de l'organisation afin de prévenir et maîtriser les risques éventuels de non-conformité.

L'organisation ainsi définie vise à identifier et évaluer le risque de non-conformité, ainsi qu'à sécuriser l'élaboration de nos décisions et de nos actions en réduisant les risques de non-conformité et de contentieux.

La fonction de vérification de la conformité oriente et coordonne les actions des divers acteurs de la Filière Conformité, sur lesquels elle s'appuie, afin de déployer une organisation qui doit permettre :

- d'évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de l'entreprise concernée ;
- de conseiller le Dirigeant Opérationnel ou le Conseil d'Administration sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives afférentes à l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et à leur exercice ;
- d'identifier et évaluer le risque de non-conformité ;
- de signaler immédiatement auprès de l'AMSB tout problème majeur.

Elle met en place un plan de conformité qui détaille l'organisation mise en œuvre avec les acteurs de la Filière Conformité afin d'identifier toute exposition au risque de non-conformité sur les activités et les périmètres mis sous surveillance.

L'exercice de la fonction de vérification conformité se fait dans un système de contrôle interne tel que défini dans la politique de contrôle interne et en référence au cadre de référence appliqué (COSO) :

- L'environnement de contrôle favorise l'implication de chaque acteur dans l'organisation et sa maîtrise des risques ; il est rappelé que la responsabilité finale de la conformité repose bien sur les managers.
- Des contrôles suffisants, de niveaux 1 et 2, doivent être déployés à tous niveaux pour vérifier la conformité continue de nos activités et opérations, et déceler le cas échéant tout risque de non-conformité.

Elle s'appuie globalement sur le système de contrôle interne déployé dans l'organisation qui vise notamment à la maîtrise des risques opérationnels, qui comprennent le risque de non-conformité.

La Filière Conformité est composée de spécialistes des questions légales, principalement des juristes positionnés à la Direction Juridique mais également des responsables dans d'autres Directions (Comptabilité et Finance,

Actuariat, Ressources Humaines, Correspondant Informatique et Libertés, Pôle Etudes Juridiques ...), comme précisé dans le plan de conformité annexé à la politique de conformité.

Ces acteurs participent activement au dispositif de veille et de conseil sur les aspects légaux mais également d'identification, d'évaluation, de contrôle et d'alerte quant aux risques de non-conformité.

B.4.2 Système de contrôle interne

Le Conseil de d'Administration ayant défini les principes directeurs en matière de stratégie et de prise de risque, le Dirigeant Opérationnel fixe les objectifs globaux de l'organisation et veille à ce ceux-ci soient déclinés à tous niveaux au sein de l'organisation. Il s'assure de la large diffusion d'un référentiel de contrôle interne permettant l'atteinte des objectifs fixés, y compris en termes de maîtrise des risques et de conformité de nos opérations.

A cette fin, une procédure « Mettre en œuvre le système de contrôle interne », proposée par le Pôle Conformité et Contrôle Interne », et validée par le Dirigeant Opérationnel, est diffusée à l'ensemble des collaborateurs afin que chacun comprenne ce qui est attendu et participe activement à la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne intégré et efficace. Cette procédure précise notamment :

- La définition du contrôle interne, ses objectifs et son domaine d'application
- Le périmètre du dispositif
- Le cadre de référence sur lequel s'appuie la mise en œuvre du dispositif et en explicitant les attendus en matière :
 - d'environnement de contrôle
 - d'évaluation des risques d'activités de contrôle
 - d'information et de communication
 - de surveillance (pilotage)
- La Gouvernance et les acteurs du contrôle interne, étant précisé que le contrôle interne est l'affaire de tous et à tous niveaux de hiérarchie.
- Les Responsabilités des divers acteurs et fonctions dans l'organisation.
- L'architecture générale avec ses trois niveaux de contrôle et de maîtrise des activités :
 - Le contrôle permanent de premier niveau : il concerne tous les collaborateurs y compris le management à tous niveaux. Les contrôles sont intégrés au fonctionnement courant et réalisés par les opérationnels dans le cadre de leurs activités quotidiennes. Ces contrôles sont documentés et tracés. Les procédures et les processus sont ajustés pour tenir compte des résultats de ces contrôles.
 - Le contrôle permanent de second niveau qui vise à vérifier l'existence et l'efficacité des contrôles de premier niveau, l'existence de procédures opérationnelles et administratives encadrant les activités et tenant compte des risques à maîtriser. Il émet des reporting et recommandations en vue d'améliorer le dispositif.
 - Le contrôle périodique : il se matérialise par audits périodiques réalisés sur l'ensemble du périmètre des activités. La fonction clé d'audit interne est directement rattachée au Dirigeant Opérationnel. Elle s'appuie, pour la réalisation de ces missions d'audit, sur des auditeurs expérimentés. L'audit interne évalue notamment le fonctionnement du dispositif de contrôle

interne. Les conseils et recommandations formulés participent à l'efficacité du contrôle interne, et sont suivis, par le Dirigeant Opérationnel mais également par le Comité d'Audit et des Risques.

Des procédures complémentaires, facilitant la mise en œuvre opérationnelle du dispositif, sont également très largement diffusées aux collaborateurs par le Pôle Conformité et Contrôle Interne.

Des formations sont dispensées, tant au niveau des administrateurs qu'auprès des collaborateurs afin maintenir un niveau de compétence actualisé.

Les entretiens d'évaluation conduit par le management pour chaque collaborateur permettent de décliner les objectifs dans l'ensemble de l'organisation.

Le plan d'action annuel animé par le Pôle Conformité et Contrôle Interne est proposé à la Direction pour examen et validation.

Le Pôle Conformité et Contrôle Interne dispose d'une cartographie des processus et d'une cartographie des risques opérationnels avec réalisation chaque année de travaux d'actualisation. Il met en oeuvre un plan d'amélioration recensant différentes informations :

- Processus, y compris leurs objectifs
- Incidents (cas réels et potentiels),
- Identification des conséquences avec évaluation des risques
- Description du dispositif de maîtrise des risques (DMR)
- Identification des procédures et contrôles de premier niveau
- Evaluation du risque résiduel après mise en œuvre du DMR
- Evaluation de la maturité du système de contrôle interne (SCI)

Ces rubriques sont mises à jour de façon récurrente et un reporting est diffusé à la Direction.

Pour réaliser ses travaux et animer le dispositif de contrôle interne, le Pôle Conformité et Contrôle Interne travaille en relation avec une équipe de correspondants positionnés dans chaque direction, ainsi qu'avec l'ensemble de la filière conformité (composée d'une veille spécifique et de garants conformité).

Le Comité de Contrôle Interne (CoCI) réunit les correspondants et le RCCI, avec d'éventuels invités. Lors de ce Comité, il est veillé à l'avancée et l'examen des travaux, mais également à la formation de chacun pour une maîtrise homogène des méthodologies déployées.

Les projets stratégiques sont soumis à une analyse des risques, en faisant participer les fonctions juridiques, financière, de conformité, actuarielle, de contrôle interne

Le Dirigeant Opérationnel rend compte au Comité d'Audit et des Risques, et directement au Conseil d'Administration des caractéristiques et des résultats du dispositif de contrôle interne.

Le Comité d'Audit et des Risques fait part de ses observations et recommandations auprès du Dirigeant Opérationnel et du Conseil d'Administration.

Le Conseil de Surveillance opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns. Il est également procédé à l'examen et approbation des divers rapports (solvabilité, réassurance, placements...) et politiques applicables à AGMF Prévoyance.

Enfin, les travaux réguliers des Commissaires aux comptes sont diffusés au plus haut niveau de l'Entreprise et aux Administrateurs, selon leurs prérogatives et responsabilités.

B.5 Fonction clé Audit interne

B.5.1. Principes généraux

L'audit interne est une activité consultative, indépendante et objective au service d'une entreprise.

C'est une activité de contrôle de l'efficacité de l'organisation et des processus d'une entreprise, qui permet de fournir l'assurance de la maîtrise des opérations, et de formuler les orientations nécessaires à l'amélioration de son système.

L'audit interne est la fonction qui mène les contrôles périodiques, vérifie l'efficacité et la cohérence du dispositif de contrôle interne.

Le cadre proposé par l'IFACI est le cadre de référence de l'audit interne pour le Groupe.

Ce cadre est une traduction du Référentiel de compétences de l'audit interne de l'IIA qui définit les compétences requises pour répondre aux exigences du *Cadre de référence internationale des pratiques professionnelles de l'audit interne*. Elles sont regroupées en 10 domaines, lesquels sont déclinés pour chaque métier (auditeur interne, manager ou responsable de l'audit interne).

Conformément à l'article L.211-12 du Code de la Mutualité, une fonction d'audit interne est en place au niveau d'AGMF Prévoyance, Maison Mère du Groupe dont Groupe Pasteur Mutualité est le nom commercial. Celle-ci s'inscrit dans le cadre des quatre fonctions clés mises en place, au 1^{er} janvier 2016, par le Groupe en application de la directive Solvabilité II.

Cette fonction est assistée par un cabinet externe indépendant qui réalise pour le compte du Groupe les différentes missions d'audit.

La fonction d'audit interne et le cabinet externe indépendant respectent le Code de déontologie de la Profession publié par l'IFACI.

Une politique écrite Audit interne a été rédigée et adoptée, pour AGMF Prévoyance.

Cette politique fait l'objet d'une révision annuelle, soumise aux instances concernées.

La personne en charge de la fonction clé Audit interne est responsable de la rédaction du Rapport d'activité fonction clé Audit interne.

Ce Rapport est annuel.

B.5.2. Charte d'audit interne

Une charte d'audit interne a été rédigée et adoptée par le Comité d'Audit et des Risques du Groupe en 2013, afin de déterminer le cadre de la fonction d'audit interne au sein de Groupe Pasteur Mutualité dont AGMF Prévoyance est la Maison Mère, de définir son mandat, ses pouvoirs et attributions, ainsi que les règles et modalités de fonctionnement.

Cette Charte traite des points suivants :

- Rappels sur les principes de l'audit interne :
 - o les différences entre l'audit interne et le contrôle interne
 - o les objectifs d'une mission d'audit interne

- les missions incombant à une mission d'audit interne
- Détails sur le déroulé d'une mission d'audit :
 - les relations entre l'auditeur interne et les différentes instances de Groupe Pasteur Mutualité
 - le déroulement précis d'une mission d'audit interne.

Elle rappelle notamment :

- l'indépendance de l'audit interne : l'audit interne doit être indépendant des activités qu'il audite pour accomplir librement ses missions avec objectivité. Il ne peut avoir d'autorité ni de responsabilité à l'égard des activités auditées. Il adoptera, au cours de ses missions, une attitude d'esprit indépendante et ne subordonnera pas son jugement à celui des autres.
- le respect du contradictoire : la charte d'audit interne veille à détailler le dispositif mis en place afin que le contradictoire, lors de la mission d'audit, soit respecté.

B.6 Fonction clé Actuariat

Au cours de l'année 2016 a été réalisé le premier rapport de fonction clé actuarielle de AGMF Prévoyance.

Ce rapport s'est attaché à la fois :

- à réaliser les contrôles opérationnels nécessaires et suffisants selon les normes réglementaires
 - sur les données utilisées lors de l'inventaire 2015,
 - sur les méthodologies de calculs employées lors de ce même inventaire,
 - sur les paramètres utilisés en entrée des calculs menés.
- à réaliser des recommandations d'améliorations détectées lors de la revue en vue de la réalisation de la conduite des calculs et de la production de notes écrites pour l'inventaire 2016,
- à structurer le process d'inventaire et augmenter l'automatisation des calculs en vue d'en améliorer encore la maîtrise afin de réussir la tenue des délais réglementaires qui diminuent chaque année en contrepartie d'un nombre croissants d'états de reporting à fournir (QRT et nouveaux ENS).
Ces travaux ont été menés en s'appuyant sur les résultats et les recommandations d'audits réalisés au cours de l'année 2016 sur la qualité des données.
- Les avis émis dans le rapport de fonction clé actuarielles ont contribué parmi d'autres à sensibiliser les instances de gouvernance et les dirigeants opérationnels à l'intérêt :
 - de poursuivre l'intégration des calculs Solvabilité 2 dans un outil offrant centralisation des calculs, sécurité et traçabilité des résultats.

B.7 Sous-Traitance

- Politique de sous-traitance :

Conformément à la réglementation, AGMF Prévoyance s'est dotée d'une politique écrite de sous-traitance qui s'applique à tous les contrats d'AGMF Prévoyance répondant à la définition de sous-traitance ci-dessus. Cette politique a été approuvée pour la première fois par le Conseil d'administration du 12 décembre 2015. Sa réactualisation est soumise chaque année au Conseil d'administration d'AGMF Prévoyance.

- Objectif de la politique de sous-traitance :

La politique de sous-traitance vise à décrire les processus liés à la sous-traitance et à la gestion du risque de sous-traitance chez AGMF Prévoyance, les rôles et responsabilités qui y sont liés ainsi que le reporting dédié.

Elle permet, de cette manière, de donner une vue globale de l'ensemble des processus mis en place afin de parvenir à une gestion efficace de la sous-traitance et du risque associé.

La politique de sous-traitance intègre un dispositif de vigilance particulier s'agissant des contrats de « sous-traitance critique »* visés à l'article R.354-7 du code des assurances et définis ci-dessous de façon à ce que la sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques ne soit pas effectuée d'une manière susceptible d'entraîner l'une des conséquences suivantes :

- nuire gravement à la qualité du système de gouvernance de l'entreprise concernée ;
- accroître indûment le risque opérationnel ;
- compromettre la capacité des autorités de contrôle de vérifier que l'entreprise concernée se conforme bien à ses obligations ;
- nuire à la prestation continue d'un niveau de service satisfaisant à l'égard des assurés, souscripteurs et bénéficiaires de contrats et entreprises réassurées.

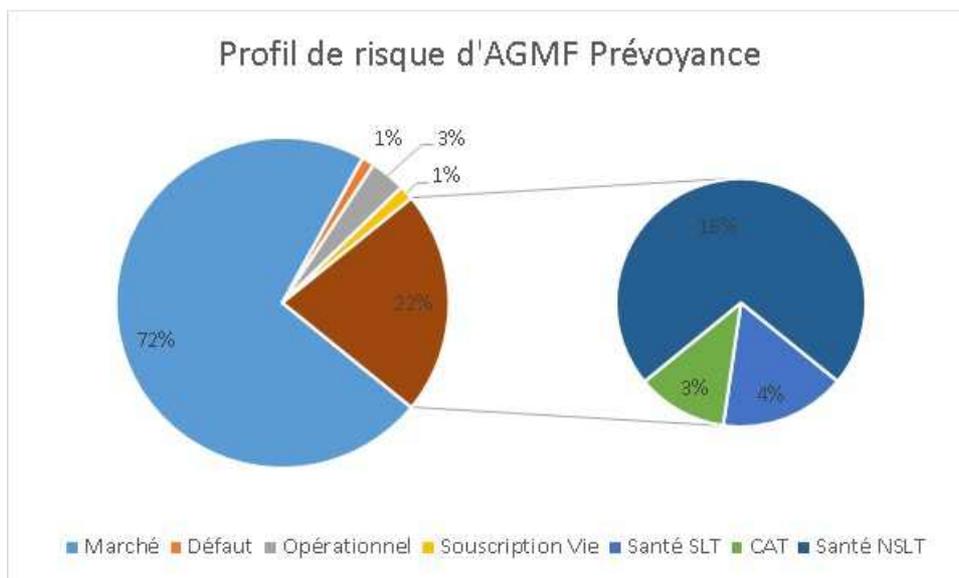
Toute décision de sous-traitance d'activités ou de fonctions opérationnelles importantes ou critiques ainsi que toute évolution importante ultérieure concernant ces fonctions ou ces activités est soumise, conformément à la politique de sous-traitance, à l'autorisation préalable du Conseil d'administration et donne lieu à une information de l'ACPR conformément à l'article L.354-3 du code des assurances.

B.8 Sous-Traitance

Non significatif

C. Profil de risques

Le profil de risque d'AGMF Prévoyance, tel qu'évalué par la formule standard de calcul du SCR (avant prise en compte des effets de diversification et après intégration de la capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques) , est essentiellement constitué du risque de marché (72%), du risque de souscription Santé, essentiellement porté par le risque NSLT⁴ (16%), et dans une moindre mesure du risque de souscription Santé SLT⁵ (4%), du risque catastrophe en Santé (3%), des risques opérationnels (3%), de souscription Vie (1%) et de défaut (1%) :



C.1 Risque de souscription

C.1.1 Nature du risque

C.1.1.1 Description de l'activité

AGMF Prévoyance possède un agrément « mixte » et a développé des activités de prévoyance.

- **Branche « accidents »** : elle regroupe deux types de garanties :
 - **Capital invalidité accident** : capital versé en cas d'incapacité permanente partielle ou totale résultant d'un accident
 - **Décès accidentel** : doublement et triplement du capital décès toutes causes en cas de décès accidentel ou en cas de décès suite à un accident de la circulation

⁴ NSLT (Non Similar to Life Insurance Technics) : risque court terme

⁵ SLT (Similar to Life Insurance Technics) : risque long terme

- **Branche « maladie »** : elle regroupe six types de garanties :
 - **Complémentaire santé** : c'est l'ensemble des formules de complémentaire santé proposées par la mutuelle
 - **Indemnités journalières de courte durée** : elles comprennent une garantie d'ITT intervenant en pré-relais de la garantie des régimes obligatoires, couvrant généralement la période comprise entre le 15^{ème} et le 90^{ème} jour d'arrêt de travail, et une garantie d'ITT couvrant l'arrêt de travail dans la limite d'un an. Une garantie couvrant les frais professionnels est également proposée avec la même limite de durée.
 - **Indemnités journalières de longue durée** : garantie d'ITT à terme 30 mois ou 36 mois
 - **Capital invalidité perte de profession** : capital en cas d'incapacité permanente supérieure ou égale à 66% résultant d'une maladie ou d'un accident et appréciée selon un critère exclusivement professionnel
 - **Incapacité temporaire et permanente** (contrats « hospitalier » et « Emprunteur » lié au risque Incapacité & Invalidité) : garantie en cas d'incapacité de travail temporaire et permanente entraînant la cessation de la fonction hospitalière concernant le contrat « Hospitalier ». S'agissant du contrat « Emprunteur », cette garantie permet la couverture des échéances de remboursements de prêts
 - **Dépendance** : garantie viagère offrant le service d'une rente viagère et de deux garanties optionnelles, avec le versement d'un capital dépendance et le versement d'un capital fracture

- **Branche Vie-décès** : elle regroupe quatre garanties :
 - **Capital décès toutes causes** : garantie commercialisée sous la forme de contrats collectifs « Groupe ouvert » ou de contrats individuels avec distinction des populations « vie active », assurés de moins de 70 ans (garantie décès temporaire) et « senior » assurés de plus de 70 ans (garantie à capital limité)
 - **Capital décès prêt** : garantie décès temporaire destinée à couvrir le remboursement du capital restant dû par l'assuré en cas de décès survenu durant la durée de l'emprunt au titre duquel l'assurance a été souscrite
 - **Rente de survie** : garantie décès temporaire destinée à servir à l'enfant bénéficiaire désigné par l'assuré, une « rente éducation » de type temporaire ou viagère si le bénéficiaire est l'objet d'un handicap. Cette rente de survie peut prendre la forme d'une rente viagère temporaire de conjoint au profit du conjoint
 - **Obsèques** : garantie assurant le versement d'un capital destiné à faire face aux frais d'obsèques ou à constituer une aide immédiate au décès.

C.1.1.2 Caractéristiques du profil de risque

Les engagements d'assurance sur les rentes en vie sont à déroulement long et peuvent générer des risques de financement des frais, d'engagement de taux, de changement de tables réglementaires.

Les engagements d'assurance sur la dépendance sont également à déroulement long et peuvent générer des risques réglementaires en sus des risques précédents sur les rentes.

Les engagements d'assurance sur la santé et l'incapacité sont de court terme et peuvent générer des risques d'aléa moral, d'anti-sélection, ainsi que des risques réglementaires et systémiques.

Les engagements d'assurance sur l'invalidité sont à déroulement long et peuvent générer des risques de pointe et systémique en sus des risques précédents sur l'incapacité.

Les engagements d'assurance sur les garanties de prêts sont à déroulement long et peuvent générer des risques de pointe, de mortalité, d'aléa moral, de baisse du taux de prêt, de rachat du produit anticipé et du risque systémique.

C.1.1.3 Prise en compte de la réassurance

La réassurance fait partie intégrante du processus de tarification et de conception des produits. Le plan de réassurance d'AGMF Prévoyance prévoit une couverture en quote part associée à un traité en excédent de sinistres afin de se couvrir pour les sinistres de montants élevés.

C.1.2 Evaluation du risque

L'évaluation du risque de souscription est réalisée via les SCR des risques Vie, Santé non-SLT et Santé SLT, dont les sous modules suivants :

- Module risque de souscription en Vie : 4 647 k€
- Module risque de souscription en Santé non-SLT : 29 777 k€
- Module risque de souscription en Santé SLT : 8 401 k€
- Module risque de catastrophe santé : 6 040 k€

Le risque de souscription a également fait l'objet d'une évaluation propre par le biais de l'ORSA en intégrant un sous module de risque réglementaire et une réévaluation du risque de pandémie en vie en raison de la forte exposition de nos adhérents à ce risque.

C.1.3 Plan de maîtrise et de suivi

Le niveau de la tarification des produits et offres d'assurance doit être suffisant pour couvrir l'ensemble des risques pris, le niveau de rentabilité attendu, le coût de capital généré, le niveau de solvabilité du groupe et doit intégrer le business plan et ses projections.

Pour les produits dont une partie significative est cédée en réassurance, les modalités des accords de réassurance sont prises en compte pour évaluer le niveau de rentabilité, l'exigence de capital et le risque de contrepartie.

Les tarifs devront être révisés régulièrement avec un suivi de leur évolution.

Le plan de réassurance présenté précédemment fait partie intégrante du plan de maîtrise et de suivi du risque.

C.1.3.1 Nouveaux produits

Les risques techniques et les indicateurs de rentabilité sont identifiés lors de la mise en place d'un nouveau produit et/ou des travaux autour du renouvellement des contrats.

Ces indicateurs peuvent être complétés d'études ad hoc (sensibilité aux hypothèses, scénarios alternatifs etc.). La composition du portefeuille et son évolution dans le temps seront également examinés.

Les conclusions des analyses peuvent donner lieu à des propositions d'évolution des offres tant pour la définition des garanties, des règles de sélection / gestion des sinistres que de tarification.

L'ensemble des indicateurs techniques et résultats des études sont reportés aux Comités et Commissions ad hoc et les différentes analyses et documents produits sont centralisés et archivés pour permettre une traçabilité et faciliter les comparaisons.

C.1.3.2 Suivi et pilotage

- Suivi mensuel

Le suivi de la sinistralité des principaux portefeuilles (en termes de volume) est réalisé mensuellement. Sont comparés :

- le chiffre d'affaire cible de l'année et le CA cumulé acquis à la fin de chaque mois ;
- la charge ultime cible de l'année et la charge ultime de la période survenue ;
- le P/C cible en survenance de l'année et le P/C de la période survenue.

Une appréciation mensuelle est réalisée sur le ratio P/C d'atterrissage de l'année compte tenu de la saisonnalité de la consommation médicale ainsi que sur la probabilité d'atteindre la cible en termes de chiffre d'affaires.

- Etudes annuelles

Des études annuelles détaillées sont réalisées par portefeuille mettant en évidence par segment (âge, produit, ancienneté etc.) et par poste de soins les évolutions de la consommation.

L'estimation des P/C par segment et la chronique de leurs évolutions sur les 3 dernières années est réalisée chaque année.

C.1.4 Tests de sensibilité avec vision prospective

L'ORSA permet de réaliser des tests de résistance à différents chocs sur les engagements d'assurance.

Le scénario choisi concerne la réalisation en année N+1 du risque de souscription le plus important : la survenance d'une pandémie: il est fait l'hypothèse d'une pandémie, les autres hypothèses restant inchangées (en particulier le taux de sinistralité à l'ultime, le taux de primes cédées en réassurance, la composition du portefeuille, l'évolution des actifs)

La pandémie entraîne :

- une baisse du résultat, en première année amortie toutefois par l'impact de la participation aux bénéficiaires
- une augmentation de résultats les années suivantes suite au report du solde débiteur de la participation aux bénéficiaires.
- report du déficit d'impôts sur les années suivantes
- une baisse du SCR de marché car hypothèse de désinvestissement de l'actif pour régler le sinistre, ce qui induit une baisse du volume des actifs et des capitaux exigés
- une baisse du taux de couverture des MCR et SCR

La pandémie entraîne la vente de titres actions et OPCVM qui diminuent l'exigence de capital sans toutefois compenser la baisse des fonds propres. Le taux de couverture du SCR perd 30 points en N+1 et se dégrade encore N+2 sous cet effet. AGMF couvre néanmoins nettement son SCR à horizon 4 ans après absorption de ce choc.

C.2 Risque de marché

C.2.1 Nature du risque

La politique des placements s'inscrit dans une gestion de long terme selon une volonté de stabilité de ses placements et de sa rentabilité financière, et compte tenu de la structure de son passif qui est court et de la part importante de ses fonds propres.

AGMF Prévoyance n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité.

La mise en oeuvre de la politique d'allocation d'actifs ainsi que son suivi sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente introduit à l'article 132 de la Directive 2009/138/CE

AGMF s'assure d'un niveau de sécurité de ses investissements en définissant des limites d'investissement pour chaque classe d'actifs d'une part et de concentration des émetteurs d'autre part.

Ainsi pour l'année 2016, le socle des actifs financiers est principalement obligataire.

AGMF Prévoyance diversifie ses actifs principalement sur des notations « investment grade » (notation supérieure à BBB-)

La mutuelle AGMF Prévoyance détient une quantité de fonds de propres très importante. De fait, par rapport à son activité d'assurance, la mutuelle possède un montant d'actifs très important. Elle est donc fortement exposée au risque de marché.

AGMF Prévoyance n'a conclu que très peu d'opérations de prêt ou d'emprunt de titres : -781 652 € (position de prêt de titres)

C.2.2 Evaluation du risque

L'évaluation du risque de marché est réalisée via le SCR qui s'élève à 127 509 k€ à fin 2016.

Les concentrations du risque de marché ont également fait l'objet d'une évaluation propre par le biais de l'ORSA / EIRS en intégrant les expositions aux titres souverains.

C.2.3 Plan de maîtrise et de suivi

Les liens entre les risques et les indicateurs de suivi opérationnels sont établis à partir des tolérances aux risques fixés par le Conseil d'Administration dans la politique de gestion des risques.

Afin de s'assurer que les risques ne dépassent pas la tolérance imposée par le Conseil d'Administration, une limite en lien avec la tolérance est fixée pour chaque indicateur opérationnel.

C.2.3.1 Risque de taux

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition en valeur de marché aux produits de taux (obligataires et structurés).

AGMF Prévoyance établit un suivi mensuel comprenant un état des plus ou moins-values latentes, des indicateurs de performance et de marché, ainsi qu'un reporting trimestriel permettant notamment de suivre le respect de

l'allocation d'actifs, les performances par rapport à leur benchmark, les limites de risques par ligne. Tout dépassement de ligne fait l'objet d'une alerte qui est autorisée ou non par le comité financier, il informera le Comité d'Audit et des Risques, ce dernier apportera ses recommandations au Conseil d'Administration suivant qui statuera sur cette limite.

Un suivi spécifique aux OPC classé par catégorie est également diffusé au comité financier.

C.2.3.2 Risque action

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition aux actions de type 2 et type 1 (classification Solvabilité 2) en valeur de marché.

Les OPCVM actions sont sélectionnés en comité financier.

AGMF Prévoyance établit un suivi mensuel comprenant un état des plus ou moins-values latentes, des indicateurs de performance et de marché, ainsi qu'un reporting trimestriel permettant notamment de suivre le respect de l'allocation d'actifs, les performances par rapport à leur benchmark, les limites de risques par ligne.

Tout dépassement de ligne fait l'objet d'une alerte qui est autorisée ou non par le comité financier, Le comité financier, informera le Comité d'Audit et des Risques qui apportera ses recommandations au Conseil d'Administration suivant qui statuera sur cette limite.

Un suivi spécifique aux OPC classé par catégorie est également diffusé au comité financier.

Un suivi du taux de rendement interne lié aux fonds d'actions non cotées est diffusé au comité financier.

C.2.3.3 Risque immobilier

Les actifs immobiliers sont composés de biens immobiliers physiques et d'OPCI/SCPI ce qui permet une capacité de diversification plus large.

L'indicateur opérationnel associé à ce risque est l'exposition aux placements en immobilier détenu en direct et papier en valeur de marché.

Les OPC/SCPI sont sélectionnés en comité financier.

AGMF Prévoyance établit un suivi mensuel comprenant un état des plus ou moins-values latentes, des indicateurs de performance et de marché, ainsi qu'un reporting trimestriel permettant notamment de suivre le respect de l'allocation d'actifs, les performances par rapport à leur benchmark, les limites de risques par ligne.

C.2.3.5 Risque de change

Le portefeuille comporte du risque de change au sein de ses lignes OPCVM. Toutes les lignes sont libellées en euros. Au travers de fonds AGMF Prévoyance privilégie les lignes couvertes.

Les lignes en direct sont libellées en euros.

L'indicateur opérationnel concerne l'exposition aux devises étrangères en valeur de marché.

Les lignes sont contrôlées au travers des travaux de transparençation. Le comité financier, informera le Comité d'Audit et des Risques qui apportera ses recommandations au Conseil d'Administration suivant qui statuera sur cette limite.

C.2.3.6 Concentrations du risque de marché

Le portefeuille comporte un grand nombre de lignes permettant ainsi une meilleure diversification.

Les limites sont définies de façon à avoir une diversification suffisante. Cette diversification d'actifs, sectorielle, géographique permet de ne pas concentrer les risques et de limiter le risque par émetteur.

Chaque mois une alerte est remontée en cas de dépassement de limite sur un émetteur et AGMF fait arbitrer si nécessaire par le comité financier ou au travers de la procédure d'urgence définie par ce dernier. Le comité financier, informera le Comité d'Audit et des Risques qui apportera ses recommandations au Conseil d'Administration suivant qui statuera sur cette limite.

Des lignes sont arbitrées régulièrement afin de s'assurer de la liquidité sur les marchés.

Concernant les OPC, la limite par ligne ne peut pas faire l'objet d'un suivi régulier. Elle est contrôlée une fois par an avec les travaux de transparençation.

C.2.4 Tests de sensibilité avec vision prospective

L'ORSA / EIRS permet de réaliser des tests de résistance à différents chocs sur le portefeuille d'actifs.

Le scénario choisi concerne une chute du marché des actions, les autres hypothèses restant inchangées.

La baisse de la valeur des actions entraîne :

- une diminution de leur volume et par conséquent une diminution de l'exigence de marge (MCR et SCR) sur le risque de marché
- une baisse des fonds propres économiques

C.3 Risque de crédit

C.3.1 Nature du risque

La Directive 2009/138/CE Solvabilité 2 prévoit une définition du risque de crédit dans son article 105 en précisant qu'il s'agit de la «sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges («spreads») de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque».

C.3.3 Plan de maîtrise et de suivi

Le portefeuille est également composé d'OPCVM obligations convertibles, obligataires, monétaire et diversifiés.

Les indicateurs opérationnels associés à ce risque sont :

- L'exposition en valeur de marché aux produits de taux (obligations et produits structurés).
- L'exposition en valeur de marché aux produits de taux notés 3.

- L'exposition en valeur de marché aux produits de taux notés moins bien que 3.
- La duration moyenne de l'ensemble des produits de taux.

Les OPCVM de taux sont sélectionnés en comité financier.

AGMF Prévoyance établit un suivi mensuel comprenant un état des plus ou moins-values latentes, des indicateurs de performance et de marché, ainsi qu'un reporting trimestriel permettant notamment de suivre le respect de l'allocation d'actifs, les performances par rapport à leur benchmark, les limites de risques par ligne.

Un suivi spécifique aux OPC classé par catégorie est également diffusé au comité financier.

Enfin, les garanties en sûreté qu'AGMF Prévoyance peut vendre ou redonner ne sont pas significatives.

C.4 Risque de liquidité

C.3.1 Nature du risque

Le risque de liquidité concerne les placements qui sont très difficiles à liquider et donc à vendre rapidement.

Ce risque est élevé si les conditions de marché se dégradent.

C.3.2 Evaluation du risque

L'évaluation du risque de liquidité s'effectue en deux temps.

Une première analyse de l'état réglementaire C6bis permet de statuer sur un éventuel besoin de liquidité.

Si tel est le cas, une seconde analyse permettra d'affiner les conclusions tirées de l'état C6bis et de prendre en compte d'autres scénarios de stress pour estimer les flux entrants et sortants (avec prise en compte éventuelle des affaires nouvelles, nouvelles hypothèses de projections des taux de rachats et des taux d'évolution de l'actif)

C.3.3 Plan de maîtrise et de suivi

AGMF Prévoyance peut investir dans des actifs non cotés et donc illiquides dans une proportion contenue.

Les titres (excepté l'immobilier et le non coté) sont valorisés sur des marchés réglementés, sur des places de cotation dont la liquidité est assurée de façon périodique.

Les titres vifs et les OPC sont cotés sur un marché réglementé avec une liquidité quotidienne à hebdomadaire. Des achats/ventes sont réalisés régulièrement afin de piloter le rendement et de vérifier la liquidité.

C.2.4 Tests de sensibilité avec vision prospective

L'état C6bis au 31/12/2015, tel qu'utilisé dans l'ORSA 2016, montre que pour faire face aux décaissements sur les 5 années de projection, AGMF Prévoyance doit céder des actifs en plus-values latentes, à l'exception du scénario combiné dans lequel l'impact d'une dégradation de la situation économique sur les placements aboutit à céder des

actifs en moins-value. L'impact est cependant contenu en regard du niveau des fonds propres détenus par AGMF Prévoyance.

C.5 Risque opérationnel

C.5.1 Nature du risque

Les risques opérationnels peuvent être de plusieurs natures. Une nomenclature des différentes catégories de risques opérationnels est définie au sein de l'organisation.

Elle est inspirée de la nomenclature diffusée par l'IFACI (Cahier de recherche « La cartographie des risques - 2e édition » de septembre 2013 réalisé par le Groupe Professionnel Assurance). Elle a été ajustée à notre environnement et à notre organisation, notamment en vue d'une meilleure compréhension par les acteurs opérationnels.

Les risques opérationnels sont régulièrement identifiés et évalués avec une revue a minima annuelle. Les données, tant concernant la cartographie des processus que de la cartographie des risques opérationnels, sont recensées dans le Plan d'Amélioration du Contrôle Interne (PACI) qui comprend plusieurs rubriques principales :

- Incidents, processus et identification des risques opérationnels ;
- Evaluation des conséquences (avec évaluation des impacts en situation brute) ;
- Décisions de traitement des risques et description des Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) mis en œuvre aux fins de réduire la criticité brute du risque ;
- Suivi des DMR avec évaluation de la criticité nette après mise œuvre du DMR ;
- Identification des procédures et contrôles mis en œuvre ;
- Evaluation du degré de maturité de système de contrôle interne.

Par l'alimentation et mise à jour des ces rubriques, de façon récurrente, nous mettons en œuvre un cycle d'amélioration, dont le point de départ est constitué des incidents et risques opérationnels identifiés dans les processus, et le point d'arrivée la maturité du système de contrôle interne qui permet de maîtriser l'ensemble des risques.

C.5.2 Evaluation du risque

Aux fins d'évaluer la criticité du risque, il est mis en place un référentiel unique d'évaluation : les deux paramètres principaux de la criticité sont la probabilité ou fréquence d'apparition et la gravité, cette dernière incluant l'évaluation des divers impacts d'un risque sur l'activité ou l'organisation.

La fréquence de survenance du risque permet d'évaluer notre exposition aux risques :

- Soit par une approche par nombre d'occurrences
- Soit par la durée d'exposition un risque

Fréquence d'exposition dans le temps
1 - Une fois tous les 10 ans ou moins
2 - Une fois tous les 5 ans
3 - Annuel
4 - Semestriel
5 - Trimestriel
6 - Mensuel

Probabilité d'occurrence
1 - < ou = 0,1%
2 - < ou = 0,5%
3 - < ou = 1%
4 - < ou = 5%
5 - < ou = 10%
6 - < ou = 25%

7 - Hebdomadaire ou plus

7 - > 25%

La gravité de la situation à risque est mesurée en évaluant 3 types d'impacts :

Impact Financier	Impact de Réputation	Impact de Conformité
1 - Nul ou quasi nul	1 - Aucun ou visible uniquement en interne	1 - Inexistant
2 - Moins de 10K€	2 - Dégradation de l'image auprès de peu de clients/fournisseurs	2 - Faible
3 - \geq 10K€ et < 50K€	3 - Mention dans la presse locale ou visible par les syndicats professionnels	3 - Moyen : non-conformité mineure, marge d'amélioration possible, ou remarque de l'ACP
4 - \geq 50K€ et < 250K€	4 - Mention dans la presse spécialisée	4 - Fort : non-conformité à la réglementation, points d'amélioration significatifs, ou avertissement ACP
5 - \geq 250K€ et < 500K€.	5 - Mention dans la presse / média national	5 - Critique : risque impactant l'agrément, risque de retrait de l'agrément
6 - \geq 500K€ et < 1 M€.		
7 - \geq 1M€		

Ces évaluations sont conduites principalement empiriquement ou à dire d'experts avec le support de ces référentiels.

L'évaluation globale du risque opérationnel est réalisée via le module du SCR risque :

SCR Risque Opérationnel 2016 : 5 821 455 €

Le risque opérationnel a également fait l'objet d'une évaluation propre par le biais de l'ORSA à partir du PACI précédemment décrit.

L'évaluation ORSA se base sur la matrice des risques relative aux impacts financiers. Pour chaque couple probabilité d'occurrence - impact financier, le nombre d'incident est modélisé par une loi de Poisson de paramètre "nombre moyen d'incidents observé dans l'année", le coût moyen restant déterministe. Une distribution du coût total des incidents opérationnels est réalisée par la méthode de Monte-Carlo, permettant d'en déduire la TVaR à 99,5%. Le besoin en capital correspond alors à la différence entre ce montant et le coût moyen observé.

Cette méthode pourra être affinée, la modélisation du risque opérationnel restant un exercice difficile, mais permet néanmoins une évaluation propre du risque opérationnel d'AGMF Prévoyance et le suivi de cet indicateur.

C.5.3 Plan de maîtrise et de suivi

L'appétence au risque est le niveau de risque qu'une organisation est prête à accepter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques.

La formulation du cadre d'appétence au risque peut se décliner sous différentes dimensions. En l'occurrence, la métrique utilisée pour surveiller la volatilité du risque opérationnel est décrite dans la politique ORSA et pilotée par la fonction gestion des risques qui propose le cadre d'appétence aux risques au Dirigeant Opérationnel et au Conseil d'Administration.

Le niveau d'appétence aux risques opérationnels étant fixé par les Dirigeants, il est communiqué par la fonction gestion des risques au Pôle Conformité et Contrôle Interne qui procède à l'actualisation des indicateurs de surveillance des risques opérationnels par le biais de trois matrices de criticité aux risques qui fixent les limites de tolérance aux risques opérationnels.

Les tolérances fixées, qui sont fonction des niveaux de criticité évalués, sont définis selon 4 niveaux de tolérance (faible, moyen, élevé, critique).

Toutes les Directions se voient communiquées ces objectifs de maîtrise des risques qui comprennent également une évaluation de risques bruts sur base des scénarios inspirés de situations d'incidents potentiels ou ayant déjà existés. Pour les niveaux de criticité brut situés hors des zones de tolérance, il est contrôlé la mise en œuvre de Dispositifs de Maîtrise des Risques (DMR) justement documentés (procédures, contrôles ...) avec une évaluation du risque résiduel post réalisation du DMR.

Les évaluations sont conduites à dire d'experts par les responsables de processus, qui sont accompagnés dans cette démarche par les correspondants du contrôle interne. Il s'en suit une revue de cette évaluation au niveau de chaque Directeur avant intégration de cette valorisation dans la cartographie des risques. Cette validation à deux niveaux permet de s'assurer d'une prise en compte des évènements réels survenus, et des impacts transverses de la survenance d'un risque entre plusieurs processus.

L'ensemble des résultats, tant en matière de niveaux de risques, qu'en matière de maturité du dispositif de contrôle interne, est objet de reporting vers le Dirigeant Opérationnel. Ces résultats sont également suivis par le Comité d'Audit et des Risques et communiqués à la fonction gestion des risques..

C.6 Autres risques importants

Les risques importants ont été mentionnés dans les paragraphes précédents.

C.7 Autres informations

Aucune information complémentaire n'est à apporter.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Évaluation des actifs

D.1.1 Placements financiers

a) État des actifs

L'exposition est en grande partie obligataire, elle se présente comme suit pour l'exercice 2016 (elles sont exprimées en VM à partir de 2016) :

AGMF Prévoyance	31/12/2016	
	Valeur de marché	Répartition
Montants en M€ - en Valeur Marché	en M€	en %
Obligations	229,9	45%
Convertibles	33,0	6%
Actions	85,9	17%
Diversifiés	19,7	4%
Alternatifs	44,9	9%
Sous-total Immobilier	86,7	17%
Monétaire	14,6	3%
TOTAL	514,6	100%

Les classes d'actifs sont toutes comparées à un indice de marché (sauf pour les actifs non cotés).

Principe de la personne prudente :

AGMF n'investit que dans des actifs et instruments présentant des risques qu'elle peut identifier, mesurer, suivre, gérer, contrôler et déclarer de manière adéquate ainsi que prendre en compte de manière appropriée dans l'évaluation de leur besoin global de solvabilité.

La personne prudente met en œuvre la politique d'allocation d'actif et en assure son suivi.

D.1.2 Méthodologie et hypothèses de projections

Les titres étant cotés sur des marchés réglementés AGMF ne pratique pas de valorisations basées sur des hypothèses.

D.2 Provisions techniques

Définition de la frontière des contrats

L'ensemble des contrats, soit en cours de l'année d'exercice et renouvelés tacitement, (modulo une probabilité de chute statistique), soit les contrats où AGMF Prévoyance est engagé au 31 décembre de l'année d'exercice.

Pour les contrats à tacite reconduction, (temporaire décès d'un an et garantie non vie autre que prêt et dépendance), la frontière des contrats concerne les engagements de l'assureur, de l'assuré et du réassureur existants à la date de l'exercice ainsi que les l'ensemble des engagements à naître des contrats où AGMF Prévoyance où AGMF Prévoyance est engagés.

Ainsi, pour les contrats pluriannuels, les garanties de prêts, la frontière des contrats considérée est la durée de vie du prêt dans la mesure où AGMF Prévoyance ne peut procéder ni à la résiliation des contrats, ni à l'augmentation des primes.

Pour le contrat Dépendance, la frontière des contrats considérée est viagère dans la mesure où AGMF Prévoyance ne peut procéder ni à la résiliation des contrats, ni à l'augmentation non justifiée des primes.

Sur les contrats annuels en tacite reconduction, dans la mesure où le tarif est révisable annuellement, la frontière des contrats ne comprend que les primes de l'année suivante. En assurance vie, toutefois, une interrogation demeure. En effet, dans la mesure où un questionnaire médical est utilisé à la souscription du contrat mais pas lors du renouvellement, les contrats temporaire décès d'un an pourrait être vus comme des contrats vie entière. Là encore, il est attendu une prise de position du marché.

En assurance vie, la participation aux bénéficiaires aux bénéficiaires (déjà constituée ou constituer dans les exercices à venir) a été intégrée à la frontière des contrats.

Présentation des résultats du BE et la marge de risque

Le montant des Best Estimate net d'AGMF Prévoyance est récapitulé comme suit :

Type de Best estimate	Montant 2015	Montant 2016
Total	171 187 146 €	179 258 953 €

Le tableau ci-après récapitule le montant de la marge de risque d'AGMF Prévoyance :

Type de Best Estimate	Montant 2015	Montant 2016
Marge de risque	17 960 867 €	18 837 011 €

D.3 Autres passifs

Pour chaque catégorie importante des autres passifs, les valeurs Solvabilité 2 sont les suivantes au 31/12/2016 (nous avons mentionné en regard la valorisation selon les comptes sociaux) :

Le montant des autres passif (cf. bilan) s'élève à 28,3 m€ contre 28,2 au bilan d'ouverture. Le montant des impôts différés est de 12,3 m€ contre 12,9 m€ au 01/01/2016.

Le poids de ces autres passifs dans le total du bilan au 31/12/2016 représente 6,1%

L'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - mentionne que les entreprises d'assurance et de réassurance comptabilisent les actifs et les passifs conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) n°1606/2002.

Toutefois, par dérogation aux paragraphes 1 et 2 de l'article 9 des Actes délégués - Article R351-1 du Code des Assurances - et, en particulier, dans le respect du principe de proportionnalité énoncé à l'article 29, paragraphes 3 et 4, de la directive 2009/138/CE, les entreprises d'assurance et de réassurance peuvent comptabiliser et valoriser un actif ou un passif en se fondant sur la méthode de valorisation qu'elles utilisent pour l'élaboration de leurs états financiers annuels ou consolidés, à condition que :

- la méthode de valorisation soit conforme à l'article 75 de la directive 2009/138/CE,
- la méthode de valorisation soit proportionnée à la nature, à l'ampleur et à la complexité des risques inhérents à l'activité de l'entreprise,
- l'entreprise ne valorise pas cet actif ou ce passif conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Commission européenne en vertu du règlement (CE) no 1606/2002 dans ses états financiers,
- la valorisation des actifs et des passifs conformément aux normes comptables internationales imposerait à l'entreprise des coûts disproportionnés par rapport au montant total de ses charges administratives.

C'est cette dérogation que nous avons retenu compte tenu de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de notre organisme. **Les valeurs comptables et prudentielles sont donc égales.**

Aucune différence significative d'évaluation entre les deux normes n'est donc à signaler dans l'évaluation des autres passifs.

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

Aucune méthode de valorisation alternative n'a été utilisée dans les calculs présentés dans ce rapport.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Fonds propres actuels

Les fonds propres sociaux sont au 31/12/2016 de 347 982 K€. Les fonds propres SII s'établissent à 404 303 K€, soit une progression de 6,1% par rapport à l'exercice 2015 (SII).

	Tier 1 – unrestricted 2016	Tier 1 – unrestricted 2015
Excess of assets over liabilities (€)	404 303 127	381 061 085

L'étude du passage des Fonds Propres entre les normes comptables et Solvabilité II montre un écart de normes concentré sur l'évaluation des actifs financiers et dans une moindre mesure des provisions cédées (cet écart se compense en partie avec la différence de norme sur les provisions techniques). Les impôts différés réduisent de manière significative l'écart.

E.1.2 Plans d'actions

La situation d'AGMF ne nécessite pas en tant que telle la mise en œuvre d'un plan d'action. La société continue de se développer grâce à la poursuite de ses activités.

E.1.3 Projections des fonds propres

Dans les cas de figure, et toujours, sous l'hypothèse que l'environnement des taux bas se poursuit, les prévisions à 5 ans ne sont pas de nature à remettre en cause la suffisance des fonds propres.

E.2 Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis (SCR / MCR)

Le tableau ci-après détaille le MCR et le SCR pour les exercices 2016 et 2015 :

En €	2016	2015	Variation
MCR	33 122 332	26 614 491	+ 24,5 %
SCR	132 489 288	106 457 963	+ 24,5 %
Dont marché	127 508 632	104 095 197	+ 22,5 %

L'évolution du MCR et du SCR est notamment expliqué par une augmentation du SCR de marché. En effet, comme pour les années précédentes le MCR est égal à 25% du SCR.

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

AGMF Prévoyance n'utilise pas le sous-module risque sur actions fondé sur la durée.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

AGMF Prévoyance n'utilise pas de modèle interne pour calculer le capital de solvabilité requis.

E.5 Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis

Le niveau de fonds propres de l'entité AGMF Prévoyance respecte l'exigence minimal de fonds propre MCR ainsi que l'exigence de capital de solvabilité SCR.

E.6 Autres informations

Non significatif

F. Annexes – QRT et Liste Actifs

S.02.01 – Bilan

Balance sheet						
						Solvency II value C0010
Assets						
	Goodwill			R0010		
	Deferred acquisition costs			R0020		
	Intangible assets			R0030		
	Deferred tax assets			R0040		
	Pension benefit surplus			R0050		
	Property, plant & equipment held for own use			R0060		47 852 000
	Investments			R0070		568 621 189
		Property (other than for own use)		R0080		4 726 180
		Holdings in related undertakings, inclu		R0090		129 737 231
		Equities		R0100		24 903 100
			Equities - listed	R0110		24 903 100
			Equities - unlisted	R0120		
		Bonds		R0130		188 498 924
			Government Bonds	R0140		84 000 628
			Corporate Bonds	R0150		104 498 296
			Structured notes	R0160		
			Collateralised securities	R0170		
		Collective Investments Undertakings		R0180		215 017 082
		Derivatives		R0190		-
		Deposits other than cash equivalents		R0200		5 000 000
		Other investments		R0210		738 672
	Assets held for index-linked and unit-linked contract			R0220		
	Loans and mortgages			R0230		
		Loans on policies		R0240		
		Loans and mortgages to individuals		R0250		
		Other loans and mortgages		R0260		
	Reinsurance			R0270		45 906 942
		Non-life and		R0280		9 238 379
			Non-life excluding health	R0290		
			Health similar to non-life	R0300		9 238 379
		Life and health		R0310		36 668 564
			Health similar to life	R0320		32 787 755
			Life excluding health and	R0330		3 880 809
		Life index-linked and unit-linked		R0340		
	Deposits to cedants			R0350		
	Insurance and intermediaries receivables			R0360		487 567
	Reinsurance receivables			R0370		
	Receivables (trade, not insurance)			R0380		15 639 381
	Own shares (held directly)			R0390		
	Amounts due in respect of own fund items or initial			R0400		
	Cash and cash equivalents			R0410		9 324 267
	Any other assets, not elsewhere shown			R0420		1 274 258
	Total assets			R0500		689 105 604

Liabilities						
	Technical provisions – non-life				R0510	92 691 463
		Technical provisions			R0520	-
			Technical provisions calculated as a whole		R0530	
			Best Estimate		R0540	-
			Risk margin		R0550	-
		Technical provisions			R0560	92 691 463
			Technical provisions calculated as a whole		R0570	-
			Best Estimate		R0580	79 749 478
			Risk margin		R0590	12 941 985
	Technical provisions - life (excluding)				R0600	151 311 443
		Technical provisions			R0610	107 998 974
			Technical provisions calculated as a whole		R0620	-
			Best Estimate		R0630	103 859 096
			Risk margin		R0640	4 139 878
		Technical provisions			R0650	43 312 469
			Technical provisions calculated as a whole		R0660	-
			Best Estimate		R0670	41 557 321
			Risk margin		R0680	1 755 148
	Technical provisions – index-linked				R0690	
		Technical provisions calculated as a whole			R0700	
		Best Estimate			R0710	
		Risk margin			R0720	
	Other technical provisions				R0730	
	Contingent liabilities				R0740	
	Provisions other than technical provisions				R0750	111 613
	Pension benefit obligations				R0760	
	Deposits from reinsurers				R0770	102 002
	Deferred tax liabilities				R0780	12 287 326
	Derivatives				R0790	
	Debts owed to credit institutions				R0800	
	Financial liabilities other than debts owed to credit institutions				R0810	6 625 241
	Insurance & intermediaries payables				R0820	5 194 460
	Reinsurance payables				R0830	2 373 818
	Payables (trade, not insurance)				R0840	14 105 112
	Subordinated liabilities				R0850	
		Subordinated liabilities not in Basic Own Funds			R0860	
		Subordinated liabilities in Basic Own Funds			R0870	
	Any other liabilities, not elsewhere shown				R0880	
	Total liabilities				R0900	284 802 477
Excess of assets over liabilities					R1000	404 303 127

S.05.01 – Primes – Sinistres

		Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)										Line of business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Line of business for: accepted non-proportional reinsurance				
		CO000	CO020	CO030	CO040	CO050	CO060	CO070	CO080	CO090	CO100	CO110	CO120	CO130	CO140	CO150	CO160	CO200			
Premiums w																					
	Gross - Direct Business	61 915 819	39 462 968															101 378 787			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	12 730 515	20 803															12 751 318			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted																				
	Reinsurers' share																				
	Net	74 646 334	39 483 771															114 130 105			
Premiums e:																					
	Gross - Direct Business	60 200 984	37 778 339															97 979 323			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	12 730 515	20 803															12 751 318			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted																				
	Reinsurers' share																				
	Net	72 931 499	37 799 142															110 730 641			
Claims incur																					
	Gross - Direct Business	39 730 719	28 162 860															67 893 579			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	11 792 462	12 250															11 804 712			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted																				
	Reinsurers' share																				
	Net	51 523 181	28 175 110															79 698 291			
Changes in c																					
	Gross - Direct Business	242 409																242 499			
	Gross - Proportional reinsurance accepted																				
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted																				
	Reinsurers' share																				
	Net	242 409																242 499			
Expenses int																					
	Gross - Direct Business	12 801 638	20 709 566															33 511 204			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	5 291 743	7 856 087															13 147 830			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted	1 761 515																1 761 515			
	Reinsurers' share																				
	Net	7 053 258	7 856 087															14 909 345			
Investment i																					
	Gross - Direct Business																				
	Gross - Proportional reinsurance accepted																				
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted																				
	Reinsurers' share																				
	Net																				
Claims mana																					
	Gross - Direct Business	610 127	2 887 367															3 497 494			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	318 835	2 468															321 303			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted																				
	Reinsurers' share																				
	Net	928 962	2 889 835															3 818 797			
Acquisition e																					
	Gross - Direct Business	4 466 210	9 962 604															14 428 814			
	Gross - Proportional reinsurance accepted	353 208	1 040															354 248			
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted																				
	Reinsurers' share																				
	Net	4 819 418	9 963 644															14 783 062			
Overhead ex																					
	Gross - Direct Business																				
	Gross - Proportional reinsurance accepted																				
	Gross - Non-proportional reinsurance accepted																				
	Reinsurers' share																				
	Net																				
Other expenses																					
Total expenses																		33 511 204			

S.05.01 – Primes – Sinistres

Life	Line of Business for: life insurance obligations			C0230	C0240	C0250	C0260	Life reinsurance obligations		C0300
	Health insurance C0210	Insurance with p C0220	Index-linke C0230					Other life insura C0240	Annuities of C0250	
Premiums w										
Gross	40 473 217	-			25 158 701					65 631 918
Reinsurers' share	7 856 657	-			3 505 961					11 362 618
Net	32 616 560	-			21 652 740					54 269 300
Premiums e										
Gross	38 384 865	-			24 095 798					62 480 663
Reinsurers' share	7 515 250	-			3 319 610					10 834 860
Net	30 869 615	-			20 776 188					51 645 803
Claims incur										
Gross	13 239 664	-			8 673 396					21 913 060
Reinsurers' share	3 421 909	-			945 366					4 367 275
Net	9 817 755	-			7 728 030					17 545 785
Changes in o										
Gross	16 086 491	-			-					16 086 491
Reinsurers' share	3 798 695	-			-					3 798 695
Net	12 287 796	-			-					12 287 796
Expenses inc										
Administrati	18 356 089	-			8 568 302					26 924 391
Gross	7 801 994	-			3 663 628					11 465 622
Reinsurers' share	-	-			-					-
Net	7 801 994	-			3 663 628					11 465 622
Investment										
Gross	-	-			590 200					590 200
Reinsurers' share	-	-			-					-
Net	-	-			590 200					590 200
Claims mana										
Gross	1 367 494	-			-					1 367 494
Reinsurers' share	-	-			-					-
Net	1 367 494	-			-					1 367 494
Acquisition €										
Gross	9 186 601	-			4 314 474					13 501 075
Reinsurers' share	-	-			-					-
Net	9 186 601	-			4 314 474					13 501 075
Overhead ex										
Gross	-	-			-					-
Reinsurers' share	-	-			-					-
Net	-	-			-					-
Other expenses										
Total expenses	-	-			-					26 924 391
Total amount of surrenders										

S.12.01 – Provisions Techniques vie et santé

Life and Health SUT Technical Provisions	Insurance w/ Index-linked and unit-linked insurance		Contracts w/ Contracts w/		Amulties w/ Accepted reinsurance		Other life insurance		Contracts without		Health insurance		(direct business)		Amulties w/ Health reinsurance		Health simi			
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170		C0180	C0190	C0200
Technical provisions calculated as a whole																				
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the																				
Technical pri																				
Best Estimate																				
Gross Best Estimate																				
Total recover																				
Recoverables from reinsu																				
Recoverables from SPV b																				
Recoverables from Finite																				
Total Recoverables from reinsurance/																				
Best estimate minus recoverables from																				
Risk Margin																				
Amount of tl																				
Technical Provisions calculated as a whole																				
Best estimate																				
Risk margin																				
Technical provisions - total																				
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV a																				
Best Estimate of products with a surrender option																				
Gross BE for																				
Cash out-fl																				
Future guar																				
Future guaranteed benef																				
Future discretionary benef																				
Future expenses and other cash out-fl																				
Cash in-flow																				
Future premiums																				
Other cash in-flows																				
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximation																				
Surrender value																				
Best estimate subject to transitional of the interest rate																				
Technical provisions without transitional on interest rate																				
Best estimate subject to volatility adjustment																				
Technical provisions without volatility adjustment																				
Best estimate subject to matching adjustment																				
Technical provisions without matching adjustment and without c																				

S.17.01 – Provisions Techniques non-vie

Non-Life Technical Provisions	Direct business and accepted proportional reinsurance										Total Non-Life obligation						
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110		C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
Technical pr																	
Direct business																	
Accepted proportional reinsurance business																	
Accepted non-proportional reinsurance																	
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the R0050																	
Technical pr																	
Best estimate																	
Premium pr																	
Gross - Total																	
Gross - direc R0070																	
Gross - accep R0080																	
Gross - accep R0090																	
Total recove																	
Recoverable R0110																	
Recoverable R0120																	
Recoverable R0130																	
Total recoverable from re R0140																	
Net Best Estimate of Pren R0150																	
Claims provi																	
Gross - Total																	
Gross - direc R0170																	
Gross - accep R0180																	
Gross - accep R0190																	
Total recove																	
Recoverable R0210																	
Recoverable R0220																	
Recoverable R0230																	
Total recoverable from re R0240																	
Net Best Estimate of Clair R0250																	
Total Best estimate - gross																	
R0260																	
R0270																	
Total Best estimate - net																	
R0280																	
Risk margin																	
Amount of tl																	
TP as a whole																	
Best estimate																	
Risk margin																	
Technical pr																	
Technical provisions - total																	
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Fin R0330																	
Technical provisions minus recoverables from reins R0340																	
Line of Busin																	
Premium provisions - Total number of homogeneous R0350																	
Claims provisions - Total number of homogeneous R0360																	
Cash-flows c																	
Cash out-fl																	
Future benefits and claims R0370																	
Future expenses and other cash-out fl R0380																	
Cash in-flow																	
Future premiums R0390																	
Other cash-in flows (incl. Recoverable R0400																	
Cash-flows c																	
Cash out-fl																	
Future benefits and claims R0410																	
Future expenses and other cash-out fl R0420																	
Cash in-flow																	
Future premiums R0430																	
Other cash-in flows (incl. Recoverable R0440																	
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximat R0450																	
Best estimate subject to transitional of the interest rate R0460																	
Technical provisions without transitional on interest rate R0470																	
Best estimate subject to volatility adjustment R0480																	
Technical provisions without volatility adjustment and without c R0490																	

S.19.01 – Sinistres non-vie - Santé

		Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																0
N-14	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-13	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-12	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-11	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-10	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	32 746 251	3 435 412	151 272	15 395	5 691	1 530	2 287	1 004								
N-6	R0190	33 448 661	3 691 722	163 247	27 030	4 951	4 220	1 564									
N-5	R0200	35 696 061	3 544 291	153 878	16 705	6 285	10 084										
N-4	R0210	36 140 160	3 711 747	158 646	15 819	938											
N-3	R0220	36 777 738	3 838 255	145 324	16 376												
N-2	R0230	36 743 248	3 860 927	128 372													
N-1	R0240	36 564 364	3 707 047														
N	R0250	35 886 502															
		Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)															
		In Current year	Sum of years (cumulative)														
		C0170	C0180														
Prior	R0100	0	0														
N-14	R0110	0	0														
N-13	R0120	0	0														
N-12	R0130	0	0														
N-11	R0140	0	0														
N-10	R0150	0	0														
N-9	R0160	0	0														
N-8	R0170	0	0														
N-7	R0180	1 004	36 358 842														
N-6	R0190	1 564	37 341 395														
N-5	R0200	10 084	39 427 304														
N-4	R0210	938	40 027 311														
N-3	R0220	16 376	40 777 693														
N-2	R0230	128 372	40 732 547														
N-1	R0240	3 707 047	40 271 411														
N	R0250	35 886 502	35 886 502														
Total	R0260	39 751 888	310 823 005														

		Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-10	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-7	R0180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-6	R0190	-	-	-	-	-	-	1 603	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-5	R0200	-	-	-	-	-	2 501	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-4	R0210	-	-	-	-	4 738	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-3	R0220	-	-	-	10 695	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-2	R0230	-	-	37 784	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N-1	R0240	-	272 002	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
N	R0250	6 670 531	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)															
		Year end (discounted data)															
		C0360															
Prior	R0100	-															
N-14	R0110	-															
N-13	R0120	-															
N-12	R0130	-															
N-11	R0140	-															
N-10	R0150	-															
N-9	R0160	-															
N-8	R0170	-															
N-7	R0180	-															
N-6	R0190	1 608															
N-5	R0200	2 508															
N-4	R0210	4 753															
N-3	R0220	10 729															
N-2	R0230	37 902															
N-1	R0240	272 852															
N	R0250	6 691 375															
Total	R0260	7 021 727															

S.19.01 – Sinistres non-vie – PP

		Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)																
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	
Prior	R0100																0	
N-14	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-13	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-12	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-11	R0140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-10	R0150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-6	R0190	254 080	71 756	132 801	-	-	-	0										
N-5	R0200	292 681	29 749	46 300	-	-	-											
N-4	R0210	59 218	-	-	-	104 958												
N-3	R0220	171 693	497 911	-	90 145													
N-2	R0230	57 506	158 947	98 497														
N-1	R0240	160 134	814 904															
N	R0250	104 958																
		Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)																
		In Current year	Sum of years (cumulative)															
		C0170	C0180															
Prior	R0100	-	-															
N-14	R0110	-	-															
N-13	R0120	-	-															
N-12	R0130	-	-															
N-11	R0140	-	-															
N-10	R0150	-	-															
N-9	R0160	-	-															
N-8	R0170	-	-															
N-7	R0180	-	-															
N-6	R0190	-	458 637															
N-5	R0200	-	368 730															
N-4	R0210	104 958	164 176															
N-3	R0220	90 145	759 749															
N-2	R0230	98 497	314 950															
N-1	R0240	814 904	975 038															
N	R0250	104 958	104 958															
Total	R0260	1 213 462	3 146 238															

		Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)																
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	
Prior	R0100																0	
N-14	R0110	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-13	R0120	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-12	R0130	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-11	R0140	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-10	R0150	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-9	R0160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-8	R0170	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-7	R0180	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-6	R0190	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-5	R0200	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-4	R0210	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-3	R0220	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
N-2	R0230	-	-	321 934														
N-1	R0240	-	879 488															
N	R0250	968 571																
		Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)																
		Year end (discounted data)																
		C0360																
Prior	R0100	-																
N-14	R0110	-																
N-13	R0120	-																
N-12	R0130	-																
N-11	R0140	-																
N-10	R0150	-																
N-9	R0160	-																
N-8	R0170	-																
N-7	R0180	-																
N-6	R0190	-																
N-5	R0200	-																
N-4	R0210	-																
N-3	R0220	-																
N-2	R0230	336 758																
N-1	R0240	919 985																
N	R0250	1 013 170																
Total	R0260	2 269 914																

S.22.01 – Impacts Mesures relatives aux garanties LT et des mesures transitoires → Non applicable à l'activité de AGMF Prévoyance

S.23.01 – Fonds Propres

Own funds				Total	Tier 1 - unrestrict	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
				C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own fu								
	Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010						
	Share premium account related to ordinary share ca	R0030						
	Initial funds, members' contributions or the equival	R0040						
	Subordinated mutual member accounts	R0050						
	Surplus funds	R0070						
	Preference shares	R0090						
	Share premium account related to preference share	R0110						
	Reconciliation reserve	R0130	404 303 127	404 303 127				
	Subordinated liabilities	R0140						
	An amount equal to the value of net deferred tax as	R0160						
	Other own fund items approved by the supervisory	R0180						
Own funds f								
	Own funds from the financial statements that shoul	R0220						
Deductions								
	Deductions for participations in financial and credit	R0230						
Total basic own funds after deductions		R0290	404 303 127	404 303 127				
Ancillary ow								
	Unpaid and uncalled ordinary share capital callable	R0300						
	Unpaid and uncalled initial funds, members' contrib	R0310						
	Unpaid and uncalled preference shares callable on r	R0320						
	A legally binding commitment to subscribe and pay	R0330						
	Letters of credit and guarantees under Article 96(2)	R0340						
	Letters of credit and guarantees other than under A	R0350						
	Supplementary members calls under first subparag	R0360						
	Supplementary members calls - other than under fi	R0370						
	Other ancillary own funds	R0390						
Total ancillary own funds		R0400						
Available an								
	Total available own funds to meet the SCR	R0500	404 303 127	404 303 127				
	Total available own funds to meet the MCR	R0510		404 303 127				
	Total eligible own funds to meet the SCR	R0540		404 303 127		66 244 644	235 273 886	
	Total eligible own funds to meet the MCR	R0550		404 303 127		6 624 464		
SCR		R0580	132 489 288					
MCR		R0600	33 122 322					
Ratio of Eligible own funds to SCR		R0620						
Ratio of Eligible own funds to MCR		R0640						
Reconciliation reserve								
				C0060				
Reconciliatic								
	Excess of assets over liabilities	R0700	404 303 127					
	Own shares (held directly and indirectly)	R0710						
	Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720						
	Other basic own fund items	R0730						
	Adjustment for restricted own fund items in respec	R0740						
Reconciliation reserve		R0760	404 303 127					
Expected pro								
	Expected profits included in future premiums (EPIF	R0770						
	Expected profits included in future premiums (EPIF	R0780						
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)		R0790						

S.25.01 – SCR – Formule Standard

Basic Solvency Capital Requirement					Net solvency capit	Gross solvency cap	Allocation fr
					C0030	C0040	C0050
Market risk				R0010	121 884 765	127 508 632	0
Counterparty default risk				R0020	2 050 716	2 050 716	0
Life underwriting risk				R0030	2 375 416	4 647 276	0
Health underwriting risk				R0040	36 864 194	36 866 983	0
Non-life underwriting risk				R0050	-	-	0
Diversification				R0060	- 25 970 637	- 27 723 979	
Intangible asset risk				R0070	-	-	
Basic Solvency Capital Requirement				R0100	137 204 454	143 349 628	
Calculation of Solvency Capital Requirement							
					Value		
					C0100		
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation				R0120	-		
Operational risk				R0130	5 821 455		
Loss-absorbing capacity of technical provisions				R0140	- 4 394 469		
Loss-absorbing capacity of deferred taxes				R0150	- 12 287 326		
Capital requirement for business operated in accordance with Ar				R0160	-		
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on				R0200	132 489 288		
Capital add-on already set				R0210	-		
Solvency capital requirement				R0220	132 489 288		
Other inform							
	Capital requirement for duration-based equity risk			R0400	0		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requiren			R0410	0		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requiren			R0420	0		
	Total amount of Notional Solvency Capital Requiren			R0430	0		
	Diversification effects due to RFF nSCR aggregation			R0440	0		
	Method used to calculate the adjustment due to RF			R0450	x38 - No adjustment		
	Net future discretionary benefits			R0460	4 394 469		
Article 112				Z0010	x0 - No		

S.28.02 – MCR Réassurance, Vie et Non Vie

		MCR components		
		Non-life activities	Life activities	
		MCR(NL, NL) Result	MCR(NL, L)Result	
		C0010	C0020	
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance	R0010	17 322 119		
Background information				
		Background information		
		Non-life activities	Life activities	
		Net (of reinsurance)	Net (of reinsurance)	Net (of reinsurance)
		C0030	C0040	C0050
				C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	716 665	74 646 334	
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	69 794 434	54 552 790	
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040			
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050			
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060			
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070			
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080			
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090			
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100			
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110			
Assistance and proportional reinsurance	R0120			
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130			
Non-proportional health reinsurance	R0140			
Non-proportional casualty reinsurance	R0150			
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160			
Non-proportional property reinsurance	R0170			
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations				
		Non-life activities	Life activities	
		MCR(L, NL) Result	MCR(L, L) Result	
		C0070	C0080	
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200		6 783 207	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations				
		Non-life activities	Life activities	
		Net (of reinsurance)	Net (of reinsurance)	Net (of reinsurance)
		C0090	C0100	C0110
				C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210			33 282 043
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220			4 394 469
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230			
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240			71 071 341
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250			6 125 407 607
Overall MCR calculation				
		C0130		
Linear MCR	R0300	24 105 326		
SCR	R0310	132 489 288		
MCR cap	R0320	59 620 180		
MCR floor	R0330	33 122 322		
Combined MCR	R0340	33 122 322		
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000		
Minimum Capital Requirement	R0400	33 122 322		
Notional non-life and life MCR calculation				
		Non-life activities	Life activities	
		C0140	C0150	
Notional linear MCR	R0500	17 322 119	6 783 207	
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	95 206 978	37 282 310	
Notional MCR cap	R0520	42 843 140	16 777 040	
Notional MCR floor	R0530	23 801 745	9 320 578	
Notional Combined MCR	R0540	23 801 745	9 320 578	
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000	3 700 000	
Notional MCR	R0560	23 801 745	9 320 578	

Liste des actifs

Information on assets		ISIN	Item Title	Issuer Name	Issuer Code	Issuer Sector	Issuer Group	Issuer Count	Currency	CIC	Infrastructur	Holdings in r	External rat	Nominated	Credit qualif	Internal ratr	Duration	Unit Solvency II	Unit percent	Maturity dat	
CO40	CO190	CO200	CO210	CO230	CO240	CO250	CO270	CO280	CO300	CO310	CO320	CO330	CO340	CO350	CO360	CO370	CO380	CO390			
ISIN/EUR000																					
ISIN/CWN556	CWN5564K5	Merrill Lynch International & Co. C.	LEI/AHY0DD					EUR									9 324 267				
ISIN/CWN556	CWN5564N5	Merrill Lynch International & Co. C.	LEI/AHY0DD					EUR									1 000				
ISIN/PAST00								EUR									1 000				
ISIN/P510XX	P510	SAS ESTIENNE						EUR									66 180				
ISIN/P511XX	P511	GIE GPS						EUR									43 000				
ISIN/P512XX	P512	VIA MEDIS						EUR									13 111				
ISIN/P513XX	P513	Caducée Patrimoine						EUR									1 840 566				
ISIN/P514XX	P514	SHAM (TSD)						EUR									5 000 000				
ISIN/P515XX	P515	G.P. MASSURANCE S.A. (1)						EUR									51 587 841				
ISIN/P520XX	P520	PANACEA ASSURANCES SA (2)						EUR									22 579 825				
ISIN/P530XX	P530	SCAMP						EUR									3 375 041				
ISIN/P535XX	P535	GPM COURTAGE (3)						EUR									308 448				
ISIN/P550XX	P550	SARLEditions Tout Prévoir						EUR									117 700				
ISIN/P560XX	P560	SAS VILLA M						EUR									10 267 799				
ISIN/P570XX	P570	SCI MOVILLA M						EUR									34 504 000				
ISIN/P580XX	P580	SCI NICE						EUR									99 900				
ISIN/P590XX	P590	COMPTA TERME RENOUVELLABLE						EUR									-				
CAU/CAT	CD1	CDN BMTN TV 25/10/2017						EUR									-				
ISIN/A47REP	REPO	3 BELIUS BANK SA/NV						EUR									5,24			1 282 051	
ISIN/ARCHIN	ARCHIMED	FPCI MEDIFA						EUR									-				
ISIN/AT0000	AT0000ADR	GOVERNMENT OF AUSTRIA						EUR									-				
ISIN/BE0000	BE00003213	GOVERNMENT OF BELGIUM						EUR									-				
ISIN/BE0000	BE00003233	GOVERNMENT OF BELGIUM						EUR									-				
ISIN/BE0000	BE00003253	GOVERNMENT OF BELGIUM						EUR									-				
ISIN/BE0002	BE00022512	BELIUS BANK SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0002	BE00024099	FANDIS SYSTEM OPERATOR CVBA						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00034707	SOLVAY SA						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00033657	KBC GROUPE SA						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037895	UCB S.A.						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV						EUR									-				
ISIN/BE0003	BE00037931	ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV																			

Liste des actifs

Information on assets																	
ID Code	Item Title	Issuer Name	Issuer Code	Issuer Sector	Issuer Group	Currency	CIC	Infrastructur	Holdings in r	External ratio	Nominated	Credit qualit	Internal ratio	Duration	Unit Solvency II	Unit Percent	Maturity dat
C040	C0190	C0200	C0210	C0230	C0240	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360	C0370	C0380	C0390
ISIN/DE000DE00047	DEUTSCHE BAHN FINANCE BV	DEUTSCHE BAHN FINANCE BV	LEI/52990004	K6650	GOVERNMENT OF GERMANY	EUR	N121			1		x23		2,07245	2.500000	0,98435	12/05/2019
ISIN/DE000DE00048	ALLIANZ SE	ALLIANZ SE	LEI/52990005	K6650	ALLIANZ SE	EUR	DE28			2		x24		7,65958	526.316	0,97947	07/07/2045
ISIN/DE000DE00049	ALLIANZ SE	ALLIANZ SE	LEI/52990006	K6650	ALLIANZ SE	EUR	N121			1		x23		12,85529	2.500000	0,99619	21/04/2031
ISIN/DE000DE00050	VONOVIA SE	VONOVIA SE	LEI/52990007	K6630	VONOVIA SE	EUR	N121			3		x25		8,73853	666.667	0,98749	10/06/2026
ISIN/DE000DE00051	KEW BANKENGRUPPE	KEW BANKENGRUPPE	LEI/52990008	K6492	GOVERNMENT OF GERMANY	EUR	DE19			0		x22		3,77392	1.000.000	0,9968	18/01/2021
ISIN/DE000DE00052	ADIDAS AG	ADIDAS AG	LEI/54930003	C1520	ADIDAS AG	EUR	DE31		x16						-	-	-
ISIN/DE000DE00053	ALIFIANZ SE	ALIFIANZ SE	LEI/52990009	K6650	ALIFIANZ SE	EUR	N121			1		x23		4,68197	1.000.000	0,96994	14/02/2022
ISIN/DE000DE00054	DAIMLER AG	DAIMLER AG	LEI/52990010	C7920	DAIMLER AG	EUR	DE21			2		x24		1,47054	1.333.333	0,99188	27/06/2018
ISIN/DE000DE00055	DEUTSCHE WOHNEN AG	DEUTSCHE WOHNEN AG	LEI/52990011	L6832	DEUTSCHE WOHNEN AG	EUR	DE32		x16						-	-	-
ISIN/DE000DE00056	BAYER AG	BAYER AG	LEI/54930004	C2120	BAYER AG	EUR	DE31		x16						-	-	-
ISIN/DE000DE00057	PROSIBENSAT.1 MEDIA SE	PROSIBENSAT.1 MEDIA SE	LEI/52990012	J6020	PROSIBENSAT.1 MEDIA SE	EUR	DE31		x16						-	-	-
ISIN/DE000DE00058	SYMRISE AG	SYMRISE AG	LEI/52990013	C7014	SYMRISE AG	EUR	DE31		x16						-	-	-
ISIN/DE000DE00059	UNIPER SE	UNIPER SE	LEI/52990014	D3511	UNIPER SE	EUR	DE31		x16						-	-	-
ISIN/ES000ES0000121	GOVERNMENT OF SPAIN	GOVERNMENT OF SPAIN	ES	08411	GOVERNMENT OF SPAIN	EUR	ES11		x16	3		x25		16,2914	1.052.632	0,98128	30/07/2041
ISIN/ES000ES0000122	GOVERNMENT OF SPAIN	GOVERNMENT OF SPAIN	ES	08411	GOVERNMENT OF SPAIN	EUR	ES11		x16	3		x25		3,12356	243.902	0,89037	30/04/2020
ISIN/ES000ES0000123	GOVERNMENT OF SPAIN	GOVERNMENT OF SPAIN	ES	08411	GOVERNMENT OF SPAIN	EUR	ES11		x16	3		x25		5,23012	714.286	0,93101	31/01/2023
ISIN/ES000ES0000124	GOVERNMENT OF SPAIN	GOVERNMENT OF SPAIN	ES	08411	GOVERNMENT OF SPAIN	EUR	ES11		x16	3		x25		9,47622	277.778	0,96952	31/10/2028
ISIN/ES000ES0000125	GOVERNMENT OF SPAIN	GOVERNMENT OF SPAIN	ES	08411	GOVERNMENT OF SPAIN	EUR	ES11		x16	3		x25		7,13615	232.558	0,98056	31/10/2024
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580004	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580005	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580006	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580007	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580008	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580009	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580010	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580011	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580012	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580013	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580014	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580015	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580016	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580017	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580018	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580019	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580020	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580021	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580022	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580023	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580024	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580025	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580026	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580027	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580028	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580029	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580030	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580031	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580032	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580033	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580034	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580035	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580036	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580037	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580038	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580039	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580040	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580041	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580042	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580043	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	LEI/59580044	L6831	AXIARE PATRIMONIO SOCIMI SA	EUR	ES32		x16						-	-	-
ISIN/ES0113	ES011321119 BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA LEI/68M57E	ES011321119															

Liste des actifs

Information on assets		Issuer Name	Issuer Code	Issuer Sector	Issuer Group	Currency	CIC	Infrastructur	Holdings in r	External rati	Nominated	Credit qualit	Internal rati	Duration	Unit Solvency II	Unit percent	Maturity date
ID Code	Item Title	CO200	CO210	CO230	CO240	CO270	CO280	CO290	CO300	CO320	CO330	CO340	CO350	CO360	CO370	CO380	CO390
ISIN/FR0001000023	CAP GEMINI SA	CAP GEMINI SA	LEI/969500717490	K6430	CAP GEMINI SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR0001000024	VINCI SA	VINCI SA	LEI/213800M4211	K6430	VINCI SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR0001000027	VIVENDI SA	VIVENDI SA	LEI/969500F16020	K6430	VIVENDI SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR0001000030	CHRISTIAN DIOR SE	CHRISTIAN DIOR SE	LEI/969500M16419	K6430	CHRISTIAN DIOR SE	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR0001000035	PUBLICIS GROUPE SA	PUBLICIS GROUPE SA	LEI/969500M167311	K6430	PUBLICIS GROUPE SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR0001000031	BNP PARIBAS SA	BNP PARIBAS SA	LEI/969500M167419	K6430	BNP PARIBAS SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR000100003195	RENAULT SA	RENAULT SA	LEI/969500F162920	K6430	RENAULT SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR000100003330	ORANGE SA	ORANGE SA	LEI/969500M161110	K6430	ORANGE SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR0001000067115	GOVERNMENT OF FRANCE	GOVERNMENT OF FRANCE	08411	K6430	GOVERNMENT OF FRANCE	EUR	FR15		x16	1		x23	2,21272	1.000.000	0,97101	25/04/2019	
ISIN/FR0001000067212	GOVERNMENT OF FRANCE	GOVERNMENT OF FRANCE	08411	K6430	GOVERNMENT OF FRANCE	EUR	FR15		x16	1		x23	7.38036	437.304	0,97519	25/10/2025	
ISIN/FR0001000094131	UBAM CONVERTIBLES EUROPE	UBAM CONVERTIBLES EUROPE	LEI/969500M16430	K6430	UBAM CONVERTIBLES EUROPE	EUR	FR42		x16	1		x23	9.6554	500.000	0,92496	25/04/2029	
ISIN/FR0001000097634	CYRIL SYSTEMATIC-I	CYRIL SYSTEMATIC-I	LEI/969500F16430	K6430	CYRIL SYSTEMATIC-I	EUR	FR46		x16								
ISIN/FR00010000403591	ILIAD SA	ILIAD SA	LEI/969500F161110	K6430	ILIAD SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR00070000676	BSO BIO SANTE	BSO BIO SANTE	LEI/969500F16430	K6430	BSO BIO SANTE	EUR	FR41		x16	2		x24	23,3977	1.265.823	0,99971	21/03/2017	
ISIN/FR00100000933	CNP ASSURANCES SA	CNP ASSURANCES SA	LEI/969500M16511	K6430	CNP ASSURANCES SA	EUR	FR28		x16								
ISIN/FR001000010741	BDL REMPART EUROPE	BDL REMPART EUROPE	LEI/969500L16430	K6430	BDL REMPART EUROPE	EUR	FR46		x16								
ISIN/FR00100001020848	ENGIE SA	ENGIE SA	LEI/LAXUOC163511	K6430	ENGIE SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR00100001020848	ALSTOM SA	ALSTOM SA	LEI/LAXUOC163511	K6430	ALSTOM SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR00100001062925	FCPR WINCH CAPITAL A (ROTHSCH)	FCPR WINCH CAPITAL A (ROTHSCH)	K6430	K6430	FCPR WINCH CAPITAL A (ROTHSCH)	EUR	X147		x16								
ISIN/FR00100001062925	FCPR WINCH CAPITAL B (ROTHSCH)	FCPR WINCH CAPITAL B (ROTHSCH)	K6430	K6430	FCPR WINCH CAPITAL B (ROTHSCH)	EUR	X147		x16								
ISIN/FR00100001092855	MONETA MULTI CAPS	MONETA MULTI CAPS	K6430	K6430	MONETA MULTI CAPS	EUR	FR41		x16								
ISIN/FR00100001081383	ARKEMA SA	ARKEMA SA	C2016	K6430	ARKEMA SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR00100001031440	AMUNDI ACTIONS EURO - IC	AMUNDI ACTIONS EURO - IC	LEI/969500M16430	K6430	AMUNDI ACTIONS EURO - IC	EUR	FR19		x16	1		x23	4,46641	1.000.000	0,99209	25/10/2021	
ISIN/FR0010001042798	CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DLEI/969500M16430	CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DLEI/969500M16430	K6492	K6430	AMUNDI ACTIONS EURO - IC	EUR	FR19		x16								
ISIN/FR0010001040076	MONETA LONG SHORT-A	MONETA LONG SHORT-A	LEI/969500M16430	K6430	MONETA LONG SHORT-A	EUR	FR46		x16	1		x23	0,31896	1.000.000	0,97442	25/04/2017	
ISIN/FR0010001041533	GOVERNMENT OF FRANCE	GOVERNMENT OF FRANCE	08411	K6430	GOVERNMENT OF FRANCE	EUR	FR11		x16	1		x23	0,73788	689.655	0,98199	23/09/2017	
ISIN/FR0010001063276	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FON	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FON	LEI/DKGVVH16430	K6430	BPCE SA	EUR	FR26		x16	0		x22	0,82917	3.333.333	0,99693	30/10/2017	
ISIN/FR0010001063276	BPCE SA	BPCE SA	LEI/969500F16430	K6430	BPCE SA	EUR	FR26		x16	4		x26					
ISIN/FR0010001064940	AMUNDI ACT OBJECT VAR	AMUNDI ACT OBJECT VAR	LEI/969500M16430	K6430	AMUNDI ACT OBJECT VAR	EUR	FR41		x16								
ISIN/FR0010001068608	LA-POSTE SA	LA-POSTE SA	LEI/969500M16430	K6430	GOVERNMENT OF FRANCE	EUR	FR21		x16	2		x24	1,12111	571.429	0,93394	27/02/2018	
ISIN/FR001000106871	ROTHSCHILD BIO DISCOVERY 3 A	ROTHSCHILD BIO DISCOVERY 3 A	K6430	K6430	ROTHSCHILD BIO DISCOVERY 3 A	EUR	X147		x16								
ISIN/FR001000106871	ROTHSCHILD BIO DISCOVERY 3 B	ROTHSCHILD BIO DISCOVERY 3 B	K6430	K6430	ROTHSCHILD BIO DISCOVERY 3 B	EUR	X147		x16								
ISIN/FR0010001069095	LAZARD OBJECT CREDIT part C	LAZARD OBJECT CREDIT part C	LEI/969500F16430	K6430	LAZARD OBJECT CREDIT part C	EUR	FR42		x16								
ISIN/FR0010001061347	SUEZ SA	SUEZ SA	LEI/549300J16600	K6430	SUEZ SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR0010001068934	FIDEAS BETAMAX FCP	FIDEAS BETAMAX FCP	LEI/969500M16430	K6430	FIDEAS BETAMAX FCP	EUR	FR44		x16								
ISIN/FR0010001073288	FCPR WINCH CAP2 (ROTHSCHILD)	FCPR WINCH CAP2 (ROTHSCHILD)	K6430	K6430	FCPR WINCH CAP2 (ROTHSCHILD)	EUR	X147		x16								
ISIN/FR0010001073288	FCPR WINCH CAPITAL 2B (ROTHSH)	FCPR WINCH CAPITAL 2B (ROTHSH)	K6430	K6430	FCPR WINCH CAPITAL 2B (ROTHSH)	EUR	X147		x16								
ISIN/FR0010001078571	BNP EUR PRIV EQ III	BNP EUR PRIV EQ III	LEI/969500M16430	K6430	BNP EUR PRIV EQ III	EUR	FR43		x16								
ISIN/FR0010001083166	NATIXIS ASSET MANAGEMENT SA	NATIXIS ASSET MANAGEMENT SA	LEI/969500M16430	K6430	BPCE SA	EUR	FR43		x16								
ISIN/FR0010001085070	ALSTOM SA	ALSTOM SA	LEI/969500M16430	K6430	ALSTOM SA	EUR	FR21		x16	3		x25	0,09006	2.000.000	0,98123	01/02/2017	
ISIN/FR0010001088571	AGMF CPG MULTIMANAGER	AGMF CPG MULTIMANAGER	LEI/969500M16430	K6430	AGMF CPG MULTIMANAGER	EUR	FR41		x16								
ISIN/FR0010001088565	US OPERA part E	US OPERA part E	LEI/969500M16430	K6430	US OPERA part E	EUR	FR41		x16								
ISIN/FR0010001093044	H2O MULTISTRATEGIES-IC	H2O MULTISTRATEGIES-IC	LEI/969500M16430	K6430	H2O MULTISTRATEGIES-IC	EUR	FR44		x16								
ISIN/FR0010001094820	AIR LIQUIDE SA	AIR LIQUIDE SA	C2011	K6430	AIR LIQUIDE SA	EUR	FR21		x16	2		x24	1,75699	4.000.000	0,99843	12/10/2018	
ISIN/FR0010001095271	ENGIE SA	ENGIE SA	LEI/LAXUOC163511	K6430	ENGIE SA	EUR	FR21		x16	2		x24	5,35205	1.666.667	0,9958	18/10/2022	
ISIN/FR00100010379	ROTHSC CABESTAN CAP part B	ROTHSC CABESTAN CAP part B	K6430	K6430	ROTHSC CABESTAN CAP part B	EUR	X147		x16								
ISIN/FR001000103781	ROTHSC CABESTAN CAP part A	ROTHSC CABESTAN CAP part A	K6430	K6430	ROTHSC CABESTAN CAP part A	EUR	FR21		x16								
ISIN/FR001000104896	SUEZ SA	SUEZ SA	LEI/549300J16600	K6430	SUEZ SA	EUR	FR41		x16	2		x24	4,03777	2.000.000	0,98732	17/05/2021	
ISIN/FR0010001112031	ELLIPSSIS HIGH YIELD-I EUR	ELLIPSSIS HIGH YIELD-I EUR	LEI/969500M16430	K6430	ELLIPSSIS HIGH YIELD-I EUR	EUR	FR42		x16								

Liste des actifs

Information on assets		ISIN	ISIN Code	Issuer Sector	Issuer Group	Currency	CIC	Infrastructur	Holdings in r	External ratio	Nominated	Credit qualit	Internal ratr	Duration	Unit Solvency II	Unit percent	Maturity datr
ID Code	Item Title	CO200	CO210	CO230	CO240	CO270	CO280	CO290	CO300	CO310	CO320	CO330	CO350	CO360	CO380	CO390	
ISIN/FR0011	FR001113295	GINJER ACTIFS 360-1	LEI/96950001	K6430	GINJER ACTIFS 360-1	EUR	FR44		x16								
ISIN/FR0011	FR001124333	ALTIMED OPTIMUM R	LEI/96950004	K6430	ALTIMED OPTIMUM R	EUR	FR46		x16								
ISIN/FR0011	FR001127765	France AUTO PATRIMOINE	LEI/96950005	K6430	France AUTO PATRIMOINE	EUR	FR21		x16								
ISIN/FR0011	FR001128005	BPCE SA	LEI/96950055	K6430	BPCE SA	EUR	FR21		x16					5,38976	833,333	0,9543	06/02/2023
ISIN/FR0011	FR001128497	LPI RESUENCE part A	LEI/96950056	K6430	LPI RESUENCE part A	EUR	FR47		x16								
ISIN/FR0011	FR001131228	CONVERT MULTIMANAGERS	LEI/96950057	K6430	CONVERT MULTIMANAGERS	EUR	FR42		x16								
ISIN/FR0011	FR001146108	GOVERNMENT OF FRANCE	LEI/96950058	K6430	GOVERNMENT OF FRANCE	EUR	FR11		x16					20,05799	476,190	0,95905	25/05/2045
ISIN/FR0011	FR001152157	LAFFITTE RISK ARBITRGE UCIT-I	LEI/96950059	K6430	LAFFITTE RISK ARBITRGE UCIT-I	EUR	FR46		x16								
ISIN/FR0011	FR001163613	LOREAL SA	LEI/52990001	C2042	LOREAL SA	EUR	FR31		x16								
ISIN/FR0011	FR001176844	FCPI LDINVEST PD III part A	LEI/52990002	K6430	FCPI LDINVEST PD III part A	EUR	FR42		x16								
ISIN/FR0011	FR001191124	ENGIE SA	LEI/LAXUCC	D3511	ENGIE SA	EUR	FR21		x16					8,48627	714,286	0,9795	19/05/2026
ISIN/FR0011	FR001194795	FCT PRIDE COMPARTIMENT 2014	LEI/54930001	K6430	FCT PRIDE COMPARTIMENT 2014	EUR	FR42		x16								
ISIN/FR0011	FR001194943	MIROVA EUROFD 3	LEI/54930002	K6430	MIROVA EUROFD 3	EUR	FR48		x16								
ISIN/FR0011	FR001208782	FUNDEX IV part A	LEI/54930003	K6430	FUNDEX IV part A	EUR	FR48		x16								
ISIN/FR0011	FR001218710	AIR LIQUIDE SA	LEI/54930004	C2011	AIR LIQUIDE SA	EUR	FR48		x16								
ISIN/FR0011	FR001253228	ECHUIQUER OME GLOBAL-I	LEI/54930005	K6430	ECHUIQUER OME GLOBAL-I	EUR	FR46		x16								
ISIN/FR0011	FR001269670	A PLUS GENERATION ACTION A2	LEI/54930006	K6499	A PLUS GENERATION ACTION A2	EUR	FR21		x16								
ISIN/FR0011	FR001276688	AIR LIQUIDE FINANCE SA	LEI/54930007	K6499	AIR LIQUIDE SA	EUR	FR21		x16								
ISIN/FR0011	FR001279081	JCDECAUX SA	LEI/96950094	M7311	JCDECAUX SA	EUR	FR31		x16					7,96995	3,333,333	0,99784	03/06/2025
ISIN/FR0011	FR001303198	PME EMPLOIS DURABLES	LEI/96950095	M7311	PME EMPLOIS DURABLES	EUR	FR42		x16								
ISIN/FR0011	FR001304165	ZI SELECTION	LEI/96950096	K6430	ZI SELECTION	EUR	FR46		x16								
ISIN/FR0011	FR001314400	SANOFI SA	LEI/54930008	C2120	SANOFI SA	EUR	FR21		x16					10,48245	2,000,000	0,99585	05/04/2028
ISIN/FR0011	FR001318834	FCPI CC MEZZANINE 4	LEI/54930009	K6430	FCPI CC MEZZANINE 4	EUR	FR42		x16								
ISIN/GR0011	GR001080384	ROYAL DUTCH SHELL PLC	LEI/21380068	B0610	ROYAL DUTCH SHELL PLC	GBP	GB31		x16								
ISIN/GR0011	GR001126844	M&G GLOBAL CONVERT A	LEI/54930001	K6430	M&G GLOBAL CONVERT A	EUR	FR42		x16								
ISIN/IDEA01	IDEA TOI	Fondo IDEA TOI047	LEI/54930002	K6430	Fondo IDEA TOI047	EUR	FR42		x16								
ISIN/IE0004	IE0004182704	GRH PLC	LEI/54930003	C2351	GRH PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31		x16								
ISIN/IE0004	IE0004906556	KERRY GROUP PLC	LEI/63540001	C1071	KERRY GROUP PLC	EUR	IE31										

Liste des actifs

ID Code	Item Title	Issuer Name	Issuer Code	Issuer Sector	Issuer Group	Currency	CIC	Infrastructur	Holdings in r	External ratio	Nominated	Credit qualit	Internal ratr	Duration	Unit Solvency II	Unit percent	Maturity datr
C040	C090	C0200	C0210	C0230	C0240	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360	C0370	C0380	C0390
ISIN/LU0088/LU00880872	SES SA	SES SA	LEI/54930081	6110	SES SA	EUR	FR31		x16						-	-	
ISIN/LU0094/LU01447465	CANDIRIAM LUXEMBOURG S.A.	CANDIRIAM LUXEMBOURG S.A.	LEI/54930081	66430		EUR	FR31		x16					0	-	-	
ISIN/LU0024/LU020240324	FIDELITY ACTIVE STRAT EUR	FIDELITY ACTIVE STRAT EUR	LEI/EM3YHO	66430		EUR	LU41		x16						-	-	
ISIN/LU0254/LU02508499	BGF EUROPE FOCUS	BGF EUROPE FOCUS	LEI/54930081	66430		EUR	LU41		x16						-	-	
ISIN/LU0254/LU02597923	PICJET-JAPAN FQTY OPPORT-I	PICJET-JAPAN FQTY OPPORT-I	LEI/54930081	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU0288/LU02803716	PICJET EMRG LOC CURRENCY	PICJET EMRG LOC CURRENCY	LEI/54930081	66430		EUR	LU42		x16						-	-	
ISIN/LU0094/LU00942437	ABERD GL II-USD HY BD-I2	ABERD GL II-USD HY BD-I2	LEI/54930081	66430		EUR	LU42		x16						-	-	
ISIN/LU0368/LU03685703	VONTOBEL-US EQUITY - HI	VONTOBEL-US EQUITY - HI	LEI/54930081	66430		EUR	LU41		x16						-	-	
ISIN/LU0396/LU03963188	UBS CONVERT GLOBAL -IA1A	UBS CONVERT GLOBAL -IA1A	LEI/54930081	66430		EUR	LU42		x16						-	-	
ISIN/LU0421/LU04121149F	DINVEST TOTAL RETURN SP	DINVEST TOTAL RETURN SP	LEI/54930081	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU0577/LU05772828F	FINLABO DYNAMIC EQUITY-I	FINLABO DYNAMIC EQUITY-I	LEI/54930081	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU0529/LU05293007	UBAM EMERG MARKET SICAV	UBAM EMERG MARKET SICAV	LEI/54930081	66430		EUR	LU42		x16						-	-	
ISIN/LU0547/LU05471820F	LFP JKC CHINA VALUE-AI	LFP JKC CHINA VALUE-AI	LEI/54930081	66430		EUR	LU41		x16						-	-	
ISIN/LU0638/LU06385587F	RUFFER SICAV-TOT RET IN-OC	RUFFER SICAV-TOT RET IN-OC	LEI/213800C	66430		EUR	LU44		x16						-	-	
ISIN/LU0734/LU07346560F	ALLIANCE BER-SEL AB ALP-IH	ALLIANCE BER-SEL AB ALP-IH	LEI/54930081	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU0924/LU09242148F	CANDR ASSET ALT RET SYS-CLAS	CANDR ASSET ALT RET SYS-CLAS	LEI/54930081	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU1074/LU10740952F	LIFS VISION-PREMIA OPPORTUNI	LIFS VISION-PREMIA OPPORTUNI	LEI/54930081	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU1074/LU10746253	PICJET TOT RET-AGORA-EUR	PICJET TOT RET-AGORA-EUR	LEI/54930081	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU1121/LU11212712F	HELLUM FUND SELECTION-A EUR	HELLUM FUND SELECTION-A EUR	LEI/213800C	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU1165/LU11656374F	IWO FIXED INCOME-EUR I	IWO FIXED INCOME-EUR I	LEI/213800C	66430		EUR	LU42		x16						-	-	
ISIN/LU1238/LU12382500F	CELLYANT CONVERGENCE FD-AP	CELLYANT CONVERGENCE FD-AP	LEI/213800C	66430		EUR	LU46		x16						-	-	
ISIN/LU1353/LU13531850F	THEAM QUANT MULTI AS DIV-I	THEAM QUANT MULTI AS DIV-I	LEI/213800C	66430		EUR	LU44		x16						-	-	
ISIN/LU1377/LU1377904F	MEGATRENDS CHAMPION class1	MEGATRENDS CHAMPION class1	LEI/222100TH	66430		EUR	LU41		x16						-	-	
ISIN/MEESPR/MEES PRIVA	MEESCHAERT PRIVATE EQ FUND B	MEESCHAERT PRIVATE EQ FUND B	LEI/222100TH	66430		EUR	LU41		x16						-	-	
ISIN/NESTES/NEST ESTAT	NEXT ESTATE FUND class A	NEXT ESTATE FUND class A	LEI/222100TH	66430		EUR	LU41		x16						-	-	
ISIN/LU0004/LU00040908	ROYAL KPN NV	ROYAL KPN NV	LEI/54930081	6110		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/LU0004/LU00040991F	AKZO NOBEL N.V.	AKZO NOBEL N.V.	LEI/724500X	C2059		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/LU0004/LU00040991F	HEINEKEN NV	HEINEKEN NV	LEI/724500X	C1105		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/LU0004/LU00040991F	UNILEVER NV	UNILEVER NV	LEI/54930081	C1089		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/LU0004/LU00040991F	ROYAL DSM NV	ROYAL DSM NV	LEI/724500X	64729		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/LU0004/LU00040222	GOVERNMENT OF THE NETHERLAN	GOVERNMENT OF THE NETHERLAN	LEI/724500X	08411		EUR	LU11		x22	0			5,4247	384,615	0,90676	15/01/2023	
ISIN/LU0004/LU0004351F	AIRBUS GROUP SE	AIRBUS GROUP SE	LEI/MIN079N	C3030		EUR	FR31		x16						-	-	
ISIN/LU0006/LU0006444F	RELX NV	RELX NV	LEI/54930081	N8299		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/LU0006/LU00062723	GOVERNMENT OF THE NETHERLAN	GOVERNMENT OF THE NETHERLAN	LEI/724500X	08411		EUR	LU11		x22	0			1,50832	666,667	0,97238	15/07/2018	
ISIN/LU0006/LU00062723	GOVERNMENT OF THE NETHERLAN	GOVERNMENT OF THE NETHERLAN	LEI/724500X	C2899		EUR	LU11		x22	0			4,2756	2,000,000	0,99252	15/07/2021	
ISIN/LU0011/LU00115405F	ABN AMRO GROUP NV	ABN AMRO GROUP NV	LEI/724500X	64711		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/LU0011/LU00117940F	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N.V.	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N.V.	LEI/724500X	64711		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/LU0011/LU00118212F	ING GROEP NV	ING GROEP NV	LEI/54930081	66520		EUR	LU31		x16						-	-	
ISIN/NOBEL/NOBEL	WEINBERG NOBEL	WEINBERG NOBEL	LEI/54930081	66430		EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUTJ0						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUTJ11						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUTJ12						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUTJ4						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUT5						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUT6						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUT7						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUT8						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PASTM/PASTMUT9						EUR	LU47		x16						-	-	
ISIN/PIERVA/PIERVA	PIERVAL SANTE	PIERVAL SANTE				EUR	LU45		x16						-	-	

Liste des actifs

Information on assets		Issuer Name	Issuer Code	Issuer Sector	Issuer Group	Issuer Group	Issuer Count	Currency	CIC	Infrastructur	Holdings in	External ratin	Nominated	Credit qualif	Internal ratir	Duration	Unit Solvency II	Unit percent	Maturity date
ID Code	Item Title	CO200	CO210	CO230	CO240	CO250	CO270	CO280	CO290	CO300	CO310	CO320	CO330	CO340	CO350	CO360	CO370	CO380	CO390
SIN/PTGAL	PTGALDAM0	GALP ENERGIA, S.G.P.S. S.A.	LEI/21380031	C1920	GALP ENERGIA, S.G.P.S. S.A.	LEI/21380031	PT	EUR	PT31		x16								
SIN/GS007	GS0079274	DCO III EQUITY R	LEI/21380031	K6430	DCO III EQUITY R	LEI/21380031	FR	EUR	X146		x16								
SIN/GS008	GS0087951	EXTENS DEVELOPMENT	K6430	K6430	EXTENS DEVELOPMENT	FR	FR	EUR	X147		x16								
SIN/SK4120	SK4120075	GOVERNMENT OF SLOVAKIA	O8411	O8411	GOVERNMENT OF SLOVAKIA	SK	SK	EUR	SK11		x16			x24	7.63914	400000	0.97706		14/10/2025
SIN/WINCH	WINCHCAP3	ROTHSCHILD WINCH CAPITAL 3 A	O8411	O8411	ROTHSCHILD WINCH CAPITAL 3 A	FR	FR	EUR	X147		x16								
SIN/XFCS00	XFCS000E	BASF SE	LEI/529900P	C2014	BASF SE	LEI/529900P	DE	EUR	DE31		x16								
SIN/XS0164	XS01648132	DEUTSCHE BAHN FINANCE BV	LEI/529900P	C2014	DEUTSCHE BAHN FINANCE BV	DE	DE	EUR	DE31		x16								
SIN/XS0168	XS01683855	VOADAFONE GROUP PLC	LEI/529900P	K6630	VOADAFONE GROUP PLC	LEI/529900P	NL	EUR	NL21		1			x23	1.16148	2500000	0.98485		14/09/2018
SIN/XS0197	XS01976462	CITIGROUP INC.	LEI/529900P	K6630	VOADAFONE GROUP PLC	LEI/529900P	NL	EUR	NL21		3			x25	1.38234	2000000	0.98568		04/06/2018
SIN/XS0222	XS02223830	GLAXOSMITHKLINE CAPITAL PLC	LEI/529900P	K6630	CITIGROUP INC.	LEI/529900P	NL	EUR	US21		3			x25	2.45838	2500000	0.99178		02/08/2019
SIN/XS0300	XS03001010	PROCTER & GAMBLE COMPANY	LEI/529900P	C2041	PROCTER & GAMBLE COMPANY	LEI/529900P	US	EUR	US21		1			x24	1.33756	1000000	0.97841		16/06/2025
SIN/XS0302	XS03023410	STANDARD CHARTERED BANK	LEI/529900P	C2120	PRIZER INC.	LEI/529900P	US	EUR	US21		1			x23	8.48125	1666667	0.98133		11/05/2027
SIN/XS0303	XS03031413	ENI S.P.A.	LEI/529900P	K6612	ENI S.P.A.	LEI/529900P	IT	EUR	IT21		3			x25	0.37301	1000000	0.97445		15/05/2017
SIN/XS0359	XS03598886	UBS AG LONDON BRANCH	LEI/529900P	C2931	ROBERT BOSCH STIFTUNG GMBH	LEI/529900P	DE	EUR	DE21		1			x24	0.44979	2000000	0.98589		12/06/2017
SIN/XS0404	XS04043669	CREDIT SUISSE AG LONDON BRANC	LEI/529900P	D9511	TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE	LEI/529900P	IT	EUR	IT21		3			x25	2.63022	1333333	0.99118		09/10/2019
SIN/XS0449	XS04493613	LLOYDS BANK PLC	LEI/529900P	K6612	CITIGROUP INC.	LEI/529900P	US	EUR	US21		3			x24	2.47146	2000000	0.99043		05/08/2019
SIN/XS0452	XS04523145	ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A.	LEI/529900P	K6520	ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A.	LEI/529900P	IT	EUR	IT21		3			x25	6.60511	1666667	0.99115		16/09/2024
SIN/XS0453	XS04531399	WAL-MART STORES, INC.	LEI/529900P	G6479	WAL-MART STORES, INC.	LEI/529900P	US	EUR	US21		1			x24	10.14352	3333333	0.99599		21/09/2029
SIN/XS0454	XS04543908	THE CAPITAL EUROPEAN FUNDING LI	LEI/529900P	G6479	GENERAL ELECTRIC COMPANY	LEI/529900P	US	EUR	IE21		2			x24	2.80035	833333	0.93973		23/01/2020
SIN/XS0459	XS04591072	GOLDMAN SACHS GROUP, INC.	LEI/529900P	K6612	GOLDMAN SACHS GROUP, INC.	LEI/529900P	US	EUR	US21		3			x25	2.67864	5000000	0.99809		23/10/2019
SIN/XS0468	XS04682565	BAT INTERNATIONAL FINANCE PLC	LEI/529900P	K6630	BRITISH AMERICAN TOBACCO P.L.C.	LEI/529900P	GB	EUR	GB21		2			x24	3.75438	1000000	0.99587		24/02/2021
SIN/XS0479	XS04793333	GOVERNMENT OF POLAND	O8411	O8411	GOVERNMENT OF POLAND	PL	PL	EUR	PL11		3			x25	6.67156	400000	0.87628		20/01/2025
SIN/XS0485	XS04852608	NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED	LEI/529900P	G6449	NATIONAL AUSTRALIA BANK LIMITED	LEI/529900P	AU	EUR	AU28		2			x24	2.8784	2222222	0.98158		03/02/2020
SIN/XS0495	XS04951912	BANK OF AMERICA CORPORATION	LEI/529900P	K6619	BANK OF AMERICA CORPORATION	LEI/529900P	US	EUR	US21		3			x25	0.25754	1818182	0.9806		10/04/2017
SIN/XS0524	XS05246606	HSBC BANK PLC	LEI/529900P	K6612	HSBC HOLDINGS PLC	LEI/529900P	GB	EUR	GB21		1			x23	3.71009	2500000	0.9847		15/01/2021
SIN/XS0547	XS05477960	BP CAPITAL MARKETS PLC	LEI/529900P	K6612	BP P.L.C.	LEI/529900P	GB	EUR	GB21		2			x24	0.76766	1000000	0.99108		16/10/2017
SIN/XS0554	XS05548194	UNIBAIL-RODAMCO SE	LEI/529900P	K6831	UNIBAIL-RODAMCO SE	LEI/529900P	FR	EUR	FR21		2			x24	3.64869	1333333	0.99562		05/11/2020
SIN/XS0572	XS0572521	COOPERATIVE RABOBANK U.A.	LEI/529900P	K6419	COOPERATIVE RABOBANK U.A.	LEI/529900P	NL	EUR	NL28		3			x25	3.65905	714286	0.99266		09/11/2020
SIN/XS0582	XS05828523	BNP PARIBAS SA	LEI/529900P	K6419	BNP PARIBAS SA	LEI/529900P	FR	EUR	FR21		2			x24	3.70995	2000000	0.9982		25/11/2020
SIN/XS0608	XS06083925	MUNCHNER RUCKVERSICHERUNGSG	LEI/529900P	K6520	MUNCHNER RUCKVERSICHERUNGSG	LEI/529900P	DE	EUR	DE28		0			x24	3.89178	714286	0.94883		26/05/2041
SIN/XS0613	XS06131457	ABN AMRO BANK N.V.	LEI/529900P	K6419	GOVERNMENT OF THE NETHERLAN	LEI/529900P	NL	EUR	NL26		0			x22	3.91753	709220	0.9156		16/04/2021
SIN/XS0629	XS06293740	FORTUM OYJ	LEI/529900P	D9511	GOVERNMENT OF FINLAND	LEI/529900P	FI	EUR	FI21		3			x25	4.05401	2000000	0.98795		24/05/2021
SIN/XS0630	XS06304588	WESTPAC BANKING CORPORATION	LEI/529900P	K6419	WESTPAC BANKING CORPORATION	LEI/529900P	NL	EUR	AU21		1			x23	1.36274	1111111	0.97773		25/05/2018
SIN/XS0690	XS06900661	N.Y. FEDERAL SE GASUNIE	LEI/529900P	D9512	GOVERNMENT OF THE NETHERLAN	LEI/529900P	NL	EUR	NL21		2			x24	4.47733	1000000	0.99225		13/10/2021
SIN/XS0728	XS07287683	NORDEA BANK AB	LEI/529900P	K6419	NORDEA BANK AB	LEI/529900P	SE	EUR	SE21		1			x23	2.42248	1000000	0.98115		11/07/2017
SIN/XS0729	XS07291655	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	LEI/529900P	K6419	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	LEI/529900P	SE	EUR	SE21		2			x23	0.54575	1538462	0.98422		17/02/2017
SIN/XS0732	XS07325139	DNB BANK ASA	LEI/529900P	K6419	DNB ASA	LEI/529900P	NO	EUR	NO21		2			x24	4.53538	1000000	0.95971		18/01/2022
SIN/XS0746	XS07462763	TELEFONIA S.A	LEI/529900P	K6419	STANDARD CHARTERED PIC	LEI/529900P	GB	EUR	GB21		3			x25	1.93978	1333333	0.97067		18/01/2019
SIN/XS0748	XS07487744	BP CAPITAL MARKETS PLC	LEI/529900P	K6419	BP P.L.C.	LEI/529900P	GB	EUR	GB21		2			x24	2.05502	1538462	0.9832		18/02/2018
SIN/XS0748	XS07481879	ING BANK N.V.	LEI/529900P	K6419	ING GROUP NV	LEI/529900P	NL	EUR	NL21		2			x24	4.60087	869565	0.95574		21/02/2022
SIN/XS0798	XS07985040	WILLOW NO. 2 (IRELAND) PLC	LEI/529900P	K6630	ZURICH INSURANCE GROUP AG	LEI/529900P	IE	EUR	IE21		2			x24	5.0518	666667	0.9742		27/06/2022
SIN/XS0801	XS08016360	NORDEA BANK AB	LEI/529900P	K6419	NORDEA BANK AB	LEI/529900P	SE	EUR	SE21		1			x23	5.09041	1333333	0.98811		05/07/2022
SIN/XS0817	XS08176399	WELLS FARGO & COMPANY	LEI/529900P	K6419	WELLS FARGO & COMPANY	LEI/529900P	US	EUR	US21		2			x24	5.26367	606061	0.98386		16/08/2022
SIN/XS0820	XS08205478	JPMORGAN CHASE & CO.	LEI/529900P	K6419	JPMORGAN CHASE & CO.	LEI/529900P	US	EUR	US21		2			x24	5.27232	1000000	0.99086		24/08/2022
SIN/XS0841	XS08410732	GOVERNMENT OF POLAND	O8411	O8411	GOVERNMENT OF POLAND	PL	PL	EUR	PL11		3			x25	6.71061	866667	0.97582		09/07/2024

Liste des actifs

Information on assets		Issuer Name	Issuer Code	Issuer Sector	Issuer Group	Issuer Count	CIC	Infrastructure	Holdings in	External ratio	Nominated	Credit qualif	Internal ratio	Duration	Unit Solvency II	Unit percent	Maturity date
ID Code	Item Title	CO200	CO210	CO230	CO240	CO270	CO280	CO290	CO300	CO310	CO320	CO330	CO340	CO350	CO370	CO380	CO390
ISIN/XS0842	X508426594	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV	LEI/0YQHLG	K6630	ENEL SPA	LEI/WOKMUJNL	EUR	NL21		3		x25		5,49116	1.250 000	0,97254	17/04/2023
ISIN/XS0842	X508428281	INTESA SANPAOLO S.P.A.	LEI/2W8N8U	K6649	IN.TESA SANPAOLO S.P.A.	LEI/ZWRNBJUT	EUR	IT21		3		x25		2,66747	1.428 571	0,99362	15/10/2019
ISIN/XS0863	X508634823	UNICREDIT S.P.A.	LEI/549300IT	K6649	UNICREDIT S.P.A.	LEI/549300IT	EUR	IT21		3		x25		2,040 816	0,964	0,964	11/04/2018
ISIN/XS0874	X508748468	TELEFONICA EMISIONES SA	N8289		TELEFONICA SA	LEI/549300EES	EUR	ES21		3		x25		5,36212	2.500 000	0,9851	23/01/2023
ISIN/XS0875	X508753493	GAS NATURAL FENOSA FINANCE BV	LEI/213800US	CT200	GAS NATURAL SDG SA	LEI/71LZM6M4NL	EUR	NL21		3		x25		5,37389	1.428 571	0,97421	17/01/2023
ISIN/XS0906	X509066855	PHILIP MORRIS INTERNATIONAL INC	LEI/HL3H1H2	CT200	PHILIP MORRIS INTERNATIONAL	LEI/HL3H1H2US	EUR	US21		2		x24		7,35845	714 286	0,96983	19/03/2025
ISIN/XS0916	X509167660	GOVERNMENT OF MEXICO	O8411		GOVERNMENT OF MEXICO	NMX	EUR	MX11		3		x24		5,74553	666 667	0,97152	22/04/2025
ISIN/XS0919	X509194108	LA MONDIALE	LEI/969500FR	K6630	SGAM AG2R LA MONDIALE	LEI/969500FR	EUR	FR28		3		x25		5,73839	666 667	0,93093	25/04/2044
ISIN/XS0940	X509407119	BERDROLA INTERNATIONAL BV	LEI/549300IT	D3511	BERDROLA SA	LEI/549300NL	EUR	NL21		3		x25		3,70605	2.500 000	0,98846	11/11/2020
ISIN/XS0953	X509532914	ABBEY NATIONAL TREASURY SERVICE	LEI/R8OQYR	K6619	AMERICA MOVIL SAB DE CV	LEI/549300GB	EUR	GB21		2		x24		3,39325	833 333	0,98559	16/07/2020
ISIN/XS0954	X509543021	AMERICA MOVIL SAB DE CV	LEI/549300MX	K6120	AMERICA MOVIL SAB DE CV	LEI/549300MX	EUR	MX21		2		x24		5,95044	689 655	0,97916	22/07/2023
ISIN/XS0989	X509891482	PROCTER & GAMBLE COMPANY	LEI/257218TT	C2041	PROCTER & GAMBLE COMPANY	LEI/257218TTUS	EUR	US21		1		x23		4,66377	1.250 000	0,99759	05/11/2021
ISIN/XS0997	X509975202	CREDIT AGRICOLE SA (LONDON BR)	K6419		CREDIT AGRICOLE GROUP	LEI/969500IT	EUR	FR21		2		x24		3,77695	1.111 111	0,99807	27/11/2020
ISIN/XS1014	X510145932	ABBEY NATIONAL TREASURY SERVICE	LEI/R8OQYR	K6619	BANCO SANTANDER S.A.	LEI/549300GB	EUR	GB21		2		x24		1,98393	1.176 471	0,9837	14/01/2020
ISIN/XS1015	X510154288	GOVERNMENT OF POLAND	O8411		GOVERNMENT OF POLAND	PL	EUR	PL11		3		x25		6,30682	1.052 632	0,97725	15/01/2024
ISIN/XS1023	X510237030	ENI SPA	LEI/BUCRF7	B0610	ENI SPA	LEI/BUCRF7IT	EUR	IT21		2		x25		9,87748	666 667	0,95008	29/01/2029
ISIN/XS1045	X510455538	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT M	LEI/VBHFXS	K6419	CREDIT MUTUEL CFC GROUP	FR	EUR	FR21		3		x24		6,56218	2.500 000	0,99174	18/03/2024
ISIN/XS1054	X510544186	GOVERNMENT OF MEXICO	O8411		GOVERNMENT OF MEXICO	NMX	EUR	MX11		3		x25		9,83972	1.000 000	0,97368	09/04/2029
ISIN/XS1062	X510629209	ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A.	LEI/969500IT	K6520	ASSICURAZIONI GENERALI S.P.A.	LEI/549300IT	EUR	IT28		3		x25		7,67498	1.000 000	0,97288	04/05/2026
ISIN/XS1074	X510740577	UNIBAIL-RODAMCO SE	LEI/969500SE	L6819	UNIBAIL-RODAMCO SE	LEI/969500SE	EUR	FR21		6		x28		8,42802	625 000	0,97771	04/05/2026
ISIN/XS1075	X510752187	BARCLAYS BANK PLC	LEI/GSSEF7	K6419	BARCLAYS PLC	LEI/213800LE	EUR	GB21		2		x24		6,87296	1.250 000	0,98999	10/06/2024
ISIN/XS1098	X510980256	VODAFONE GROUP PLC	LEI/213800IT	K6120	VODAFONE GROUP PLC	LEI/213800ITGB	EUR	GB21		3		x25		8,03836	2.000 000	0,99717	11/09/2025
ISIN/XS1135	X511353749	APPLE INC.	LEI/HMLPKF	C2630	APPLE INC.	LEI/HMLPKFUS	EUR	US21		1		x23		9,16044	500 000	0,99555	10/11/2026
ISIN/XS1180	X511802565	MORGAN STANLEY	LEI/GS1L3U	K6612	MORGAN STANLEY	LEI/GS1L3UUS	EUR	US21		3		x25		7,45361	1.000 000	0,98398	30/01/2025
ISIN/XS1190	X511906240	STATOIL ASA	LEI/OWG0FF	B0610	GOVERNMENT OF NORWAY	NO	EUR	NO21		2		x24		9,43307	476 190	0,97726	17/02/2027
ISIN/XS1190	X511906240	BNP PARIBAS SA	LEI/ROMLWU	K6419	BNP PARIBAS SA	LEI/ROMLWUSFR	EUR	FR28		3		x25		7,27191	1.111 111	0,98149	17/02/2025
ISIN/XS1201	X512010015	SANTANDER ISSUANCES SA UNIPER	LEI/ROMLWU	K6630	BANCO SANTANDER S.A.	LEI/549300EES	EUR	ES28		3		x25		7,27839	714 286	0,97248	18/03/2025
ISIN/XS1244	X512449535	ILLINOIS TOOL WORKS INC.	LEI/78NA41	C2829	ILLINOIS TOOL WORKS INC.	LEI/78NA41US	EUR	US21		2		x24		6,1268	1.333 333	0,9943	22/05/2023
ISIN/XS1288	X512885854	BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT M	LEI/VBHFXS	K6419	CREDIT MUTUEL CFC GROUP	FR	EUR	FR28		3		x25		7,68409	1.428 571	0,99367	17/09/2025
ISIN/XS1375	X513759556	INTERNATIONAL BUSINESS MACHIN	LEI/VGRQXH	K6202	INTERNATIONAL BUSINESS MACHIN	LEI/VGRQXHUS	EUR	US21		1		x23		10,11141	476 190	0,97	07/03/2028
ISIN/XS1394	X513947646	TELEFONICA EMISIONES SA	N8299		TELEFONICA SA	LEI/549300EES	EUR	ES21		3		x25		8,58763	1.666 667	0,99374	13/04/2026
ISIN/XS1396	X513963679	ENEXIS HOLDING N.V.	D3522		ENEXIS HOLDING N.V.	NL	EUR	NL21		2		x24		8,90138	3.333 333	0,99822	26/04/2026
ISIN/XS1405	X514057757	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC.	LEI/HCHV74	C2651	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC.	LEI/HCHV74US	EUR	US21		3		x25		7,44783	4.342 826	0,99949	12/09/2024
ISIN/XS1415	X514155354	COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS	LEI/549300IT	CT107	COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS	LEI/549300ITGB	EUR	GB21		3		x25		7,07316	1.333 333	0,99467	26/05/2024
ISIN/XS1458	X514584085	GOLDMAN SACHS GROUP, INC.	LEI/784F5X	K6612	GOLDMAN SACHS GROUP, INC.	LEI/784F5XUS	EUR	US21		3		x25		8,8057	2.439 024	0,99717	27/07/2026
ISIN/XS1471	X514716468	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	LEI/529900PT	K6612	EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	LEI/529900PTNL	EUR	NL21		4		x26		6,78014	1.250 000	0,9965	12/02/2024
ISIN/XS1485	X514854835	GENERAL MOTORS FINANCIAL CO.	LEI/549300US	K6492	GENERAL MOTORS COMPANY	LEI/549300ITUS	EUR	US21		4		x26		6,44192	2.083 333	0,99856	07/09/2023
ISIN/XS1508	X515084068	UNICREDIT S.P.A.	LEI/549300IT	K6419	UNICREDIT S.P.A.	LEI/549300IT	EUR	IT21		3		x25		8,83445	840 336	0,99536	24/10/2026
ISIN/XS1529	X515291558	HEIDELBERGCEMENT AG	LEI/LZC280	C2815	HEIDELBERGCEMENT AG	LEI/LZC280DE	EUR	KZ21		3		x25		7,69557	5.263 138	0,99962	20/12/2025
ISIN/XS1538	X515382942	CREDIT AGRICOLE SA (LONDON BR)	K6419		CREDIT AGRICOLE GROUP	LEI/969500IT	EUR	FR21		3		x25		9,10992	2.000 000	0,99974	20/12/2025
ISIN/XS1538	X515388745	SOCIETE GENERALE S.A.	LEI/O2RNEB	K6419	SOCIETE GENERALE S.A.	LEI/O2RNEBFR	EUR	FR21		3		x25		5,11743	3.333 333	0,99993	01/04/2027